

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2016

Présidence : M. Alain Etienne

La séance est ouverte à 19h00 en présence de :

M. Nicolas Walder, Maire, et de Mme Anne Hiltbold et Mme Stéphanie Lammar, Conseillères administratives.

Mmes Muriel Besse, Sophie Buchs, Elvia Cambier, Solange Decnaeck, Catherine Marti, Louise Morisod, Laurence Uldry et Céline Zuber, Conseillères municipales

MM. Jean-Marc Antonioli, Jean Didier Bandollier, Julien Barro, Pierre Baertschi, Dominique Barbuzzi, Stéphane Barthassat, Bernard Bocquet, Philippe Calame, Mario Conti, Alain Etienne, Jean-Jacques Gerster, Pierre Maulini, Matthias Meyer, Patrick Monney, Claude Morex, Patrick Mützenberg, Agostinho Pinto, Didier Prod'hom, Nicolas Scheidegger, Alain Voignier, François Wolfisberg, et Etienne Zongo, Conseillers municipaux

Le Président salue les membres de l'assemblée présents.

Sont absents ou excusés : Mme Marie-Josée Naine

Le Président donne lecture de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 octobre 2016
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du bureau du Conseil municipal

Propositions du Conseil administratif

4. Délibération administrative **053-2016 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 4'880'000.- pour l'aménagement des locaux, les équipements d'exploitation et le mobilier du nouvel espace de vie enfantine - EVE des menuisiers, sis 8 à 16, rue des Horlogers à Carouge.
5. Délibération administrative **054-2016 R** : Proposition du Conseil administratif en vue de l'acceptation des nouveaux statuts et du nouveau règlement de financement ainsi que de la révision du règlement de prévoyance de la Caisse de Pension du personnel de la Ville de Carouge.
6. Délibération administrative **057-2016 R** : Proposition du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2017, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter.
7. Délibération administrative **058-2016 R** : Proposition du Conseil administratif relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2017.
8. Délibération administrative **059-2016 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises.

9. Délibération administrative **060-2016 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'acquisition de matériel et équipements d'exploitation et aux travaux extraordinaires d'entretien.

10. Délibération administrative **044-2016 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'adoption d'un plan d'utilisation du sol (PUS) : Vieux-Carouge, Octroi, Armes et Promenades et de son règlement d'application (RPUS).

11. Délibération administrative **056-2016 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 397'000.- pour la mise en conformité énergétique du bâtiment et la rénovation des installations techniques de la cuisine de l'Auberge communale.

12. Délibération administrative **063-2016 P** : Proposition du Conseil administratif relative à un crédit budgétaire supplémentaire pour la comptabilisation d'amortissements 2016.

Propositions des membres du Conseil municipal

13. Motions

1. Motion **015-2016 P** : Un marché pour mettre en valeur les artisans de Carouge.

2. Motion **016-2016 P** : Subventions et gratuités : demandons des avantages pour les Carougeois.

14. Postulats

15. Résolutions

16. Pétitions

17. Questions

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 OCTOBRE 2016

- Le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 20 octobre 2016.

Le procès-verbal est accepté par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de M. Walder :

Félicitations à M. Wolfisberg

J'aimerais ici, avec mes collègues Stéphanie Lammar et Anne Hiltbold, féliciter un illustre membre du Conseil municipal. En effet, François Wolfisberg et son établissement ont obtenu le titre de champion cantonal 2017-2018 au Swiss Bakery Trophy, au début du mois de novembre au salon des goûts et terroirs de Bulle. Félicitations, et merci pour Carouge !

Applaudissements.

Boîtes d'échange

Comme nous vous l'avions annoncé lors du Conseil municipal de janvier de cette année suite à la question orale et la suggestion de Mme Decnaeck d'octobre 2015, deux boîtes d'échange seront tout prochainement installées par la Ville de Carouge, l'une devant l'école de la Vigne Rouge et l'autre proche du boulodrome des Tours, à la hauteur du 18, boulevard des Promenades. La jolie boîte de la Vigne Rouge a été décorée par une quarantaine d'enfants de l'école, tandis que celle des Tours a le privilège d'arbore une illustration d'un grapheur carougeois.

A noter que le territoire carougeois en abrite deux autres depuis avril 2016 grâce à l'initiative de la Pharmacie populaire : l'une à la rue Daniel-Gevril et l'autre à la rue des Epinettes, ce qui porte désormais à quatre le nombre total de ce type de boîte.

Pour rappel, le principe est de donner une deuxième vie aux objets au lieu de les jeter : les habitants sont invités à déposer ou à se servir dans les boîtes des livres, CDs, DVDs, jeux, jouets, ou tout autre objet qui entre dans la caissette.

Vous êtes bien sûr invités à l'inauguration de la boîte de la Vigne Rouge qui aura lieu le jeudi 1^{er} décembre à 16h00. Ce sera l'occasion de remercier les quarante enfants qui ont participé à l'habillement de cette boîte.

Promotion de la monnaie locale le « Léman » à Carouge

Après une première période d'étude, d'essai et de lancement soutenue par la Ville de Carouge, la monnaie locale le « Léman » connaît actuellement une phase d'expansion rapide. Aujourd'hui, sur Genève et sa région, ce sont plus de 300 entités économiques qui utilisent cette monnaie pour partie de leurs transactions.

Pour rappel, les « Lémans », à l'instar de milliers d'autres monnaies locales à travers le monde, sont parfaitement complémentaires aux devises, et tout particulièrement au franc suisse et à l'euro.

L'introduction du « Léman » a pour principal objectif de renforcer le tissu économique local, en lui octroyant un avantage comparatif et ainsi rendre nos commerces plus résilients face aux aléas des marchés internationaux. Les commerces recevant des « Lémans » de leurs clients s'approvisionnent prioritairement auprès de fournisseurs qui eux aussi acceptent cette monnaie, et ainsi de suite, créant un cercle vertueux au bénéfice du commerce local, sachant que le territoire de circulation de cette monnaie sera volontairement restreint à la région.

Cette monnaie vise aussi à promouvoir le développement de l'économie réelle plutôt que l'économie spéculative et à réduire l'empreinte écologique des achats car les habitants et entreprises sont incités à acheter local. Enfin, dès 2017, les entreprises pourront obtenir des crédits mutualisés en « Lémans » apportant ainsi directement une alternative à de nombreuses PME en mal de liquidités.

Pour toutes ces raisons et bien d'autres encore, la Ville de Carouge a décidé de s'associer à une campagne de promotion du « Léman » auprès des entreprises carougeoises. Pour rappel, cette monnaie est d'ores et déjà acceptée par une vingtaine de commerces sur notre commune et auprès de certains marchands. Nous sommes persuadés que la présence de cette monnaie va se développer rapidement sur notre territoire, d'autant plus que ce vendredi 25 novembre à 18h00 sera inauguré à l'arcade du collectif d'artisans C'BOs à la rue Saint-Joseph 7 le premier bureau de change carougeois de cette monnaie. La soirée se prolongera dès 18h45 par un apéritif au Al Mercato à la place du Marché afin de marquer une étape importante pour cette monnaie locale et pour le commerce de proximité à Carouge.

Mention Pro Vélo pour le quartier des Noirettes

J'ai le plaisir de vous informer que, dans le cadre de la Rustine d'Or – prix de Pro Vélo Genève récompensant les réalisations exemplaires pour les vélos – une mention a été donnée à la Commune de Carouge pour les aménagements dans le quartier des Noirettes.

Le jury a salué dans ce projet l'objectif clair de pacifier les conditions de circulation de l'ensemble d'un quartier, ainsi que la prise en compte des besoins des cyclistes dans ces aménagements. Il a relevé que la démarche mise en place aux Noirettes aura permis de réduire la circulation de transit, tout en offrant aux vélos la possibilité de circuler presque partout. Le jury a encore souligné que la connectivité avec le futur quartier du PAV pourra être développée à partir de ces aménagements.

Le Conseil administratif est ravi de cette reconnaissance pour les efforts de la Ville de Carouge en matière de mobilité douce.

Informations sur les travaux en cours

Le contresens cyclable à la rue Jacques-Dalphin a été complété et permet désormais de relier à vélo la rue de la Débridée à la rue Ancienne sans devoir s'arrêter.

Les travaux TPG sur la rue du Marché et la rue Ancienne se termineront en fin de semaine, et donc en avance sur le planning qui prévoyait la fin du chantier pour la fin du mois.

En lien avec la question de M. Gerster, à laquelle je répondrai tout à l'heure, je vous confirme que la première étape du plan lumière est en cours sur différents secteurs du territoire. Elle a débuté le 19 septembre de cette année et se terminera à fin mars 2017. Cet échelonnement est rendu nécessaire par l'effet domino du processus choisi, soit des permutations de luminaires et, à l'instar de la rue de Veyrier, la décision de profiter d'autres interventions pour intervenir sur les luminaires.

Car oui, des travaux sont en cours en ce moment à la rue de Veyrier et ce jusqu'à fin novembre. Il s'agit de la mise en conformité des aménagements et surtout des passages piétons, ainsi que la pose de seuils de ralentissement. Pour rappel, les faux passages piétons en dalle béton installés en 2009 dans le quartier des Pervenches et sur la rue de Veyrier ont depuis été déclarés non conformes et ont donc dû être retirés. Nous avons négocié avec le canton pour obtenir en lieu et place de vrais passages piétons et des seuils de ralentissement afin d'assurer au mieux la sécurité des piétons dans cette rue.

Enfin, je vous informe qu'une intervention d'une journée devra avoir lieu d'ici à la fin du mois sur la rue du Collège afin de sécuriser la rue en ponçant le revêtement bitumineux qui ondule dangereusement. Cette intervention ne devrait pas péjorer le trafic mais nécessitera de bloquer temporairement l'accès aux places de parking.

Communications de Mme Hiltpold :

Mme Hiltpold n'a pas de communications.

Communications de Mme Lammar :

Au vu de l'ordre du jour chargé, Mme Lammar n'aura que deux rapides communications.

Agendas

Ne ratez pas le 7 décembre à 18h30 au musée le vernissage du nouveau *Dictionnaire carougeois* tome IVc dédié aux métiers d'art. Ce vernissage est donc en relation directe avec l'exposition qui a lieu au musée de Carouge jusqu'au 11 décembre prochain.

Taxi bike

Suite au succès de l'expérience de cet été et au vu des efforts d'économies fournis par les services et en particulier dans les lignes du service de la culture et de la communication, l'expérience taxi bike va être renouvelée pour la période de Noël avec deux vélos qui seront mis à disposition de la population.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Il n'y en a pas.

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

4. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 053-2016 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT DE CONSTRUCTION DE CHF 4'880'000.- POUR L'AMÉNAGEMENT DES LOCAUX, LES ÉQUIPEMENTS D'EXPLOITATION ET LE MOBILIER DU NOUVEL ESPACE DE VIE ENFANTINE - EVE DES MENUISIERS, SIS 8 À 16, RUE DES HORLOGERS À CAROUGE.

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 15 septembre 2016 et renvoyé en commission Constructions et logements.

Celle-ci s'est réunie le 15 novembre 2016 et le rapport a été établi par M. Maulini.

Le Président demande si M. Maulini a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Maulini répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 10 oui, 0 non et 0 abstention.

Le Président ouvre la discussion.

M. Voignier souligne la qualité de ce projet. La commission a pu constater que les locaux sont optimisés et qu'une très bonne réflexion a été menée sur l'utilisation des espaces intérieurs et extérieurs pour accueillir les enfants. Il a aussi été possible d'avoir les réponses sur l'aspect financier, le budget étant en corrélation avec l'espace de vie enfantine des Epinettes, dont le coût a été très serré et est vraiment resté dans une fourchette correcte tout en permettant de faire un espace de vie enfantine de qualité. M. Voignier tient malgré tout à souligner une chose. En faisant de la qualité, les enfants seront très bien mais le budget de fonctionnement s'approchera des CHF 2'500'000.-. Il ne faut pas l'oublier. C'est un point qu'il faudra prendre en compte dans les réflexions qui viendront à l'avenir. Cela dit, ce projet est très bon et M. Voignier remercie toutes les personnes qui y ont participé, y compris le service social, mais aussi bien sûr le maître d'ouvrage et le propriétaire qui a mis à disposition une partie de l'immeuble pour que la commune puisse faire cet espace de vie enfantine.

M. Maulini voulait rappeler une question qui a été évoquée dans la commission par son collègue Philippe Calame concernant la location des lieux. M. Calame a demandé à juste titre pourquoi la commune n'avait pas acquis ces lieux plutôt que de payer *ad aeternum* un loyer. Il lui a été répondu que le propriétaire ne souhaitait pas vendre. M. Maulini voulait souligner que cette question était importante parce qu'à terme, il est plus rentable pour la commune d'avoir la maîtrise des locaux qu'elle occupe. Cette question, si elle ne se pose pas dans le cas présent, se reposera certainement à l'avenir.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

5. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 054-2016 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF EN VUE DE L'ACCEPTATION DES NOUVEAUX STATUTS ET DU NOUVEAU RÈGLEMENT DE FINANCEMENT AINSI QUE DE LA RÉVISION DU RÈGLEMENT DE PRÉVOYANCE DE LA CAISSE DE PENSION DU PERSONNEL DE LA VILLE DE CAROUGE.

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 15 septembre 2016 et renvoyé en commission des Règlements.

Celle-ci s'est réunie le 10 novembre 2016 et le rapport a été établi par Mme Marti.

Le Président demande si Mme Marti a quelque chose à ajouter à son rapport.

Mme Marti répond par la négative.

Lors de la séance de commission, deux amendements ont été proposés, que le Conseil municipal va voter. Le premier amendement est le suivant :

- 1) Ajout à la fin de l'article 10 « conformément à la législation fédérale en matière de prévoyance professionnelle *et à la charte éthique définie par le comité.* »

La commission a refusé ce premier amendement par 4 non, 2 oui et 2 abstentions.

Mme Marti souhaite apporter quelques éléments. Les Verts ont compris lors de la commission que ces nouveaux statuts et règlements ont été faits pour que la caisse de pension se conforme à la législation fédérale. Comme l'a relevé M. Schneider, le comité aura beaucoup plus de pouvoir et de responsabilité. Mme Marti en veut pour preuve par exemple le fait que l'assemblée générale ne votera plus les comptes de la caisse de pension. Il semble donc d'autant plus important, pour une bonne gouvernance, d'avoir une transparence dans la politique de placement. C'est pour cette raison que cet amendement est proposé, qui demande au comité de définir une charte éthique. Cet amendement n'est pas contraignant puisque c'est le comité qui définira la charte éthique, laquelle formalisera les déclarations d'intention faites ici et là et permettra aux employés et aux employeurs de mieux comprendre comment se font les placements. Pour une bonne transparence, pour une bonne gouvernance, Mme Marti invite le Conseil municipal à voter cet amendement afin que soit instaurée une charte éthique comme il en existe dans la plupart des organismes qui gèrent des millions.

Mme Zuber relève, comme indiqué par sa préopinante, que cette réforme vise principalement à s'adapter au droit fédéral. Il y a une vraie volonté de se limiter à cette adaptation. Une réforme plus en profondeur va venir pour différentes raisons que le Conseil municipal aura le temps de discuter par la suite. C'est la première raison pour laquelle Mme Zuber invite le Conseil municipal à ne pas toucher le fond, c'est-à-dire à ne pas voter cet amendement. La deuxième raison est la suivante : les deux conseillères administratives ont clairement indiqué en commission que des règles dans le choix des placements de la caisse de pension sont déjà fixées pour tenir compte de questions éthiques. Le groupe PLR pense que c'est suffisant et qu'il ne faut pas contraindre davantage le comité. Mme Zuber rappelle qu'une motion allant dans le sens de cet amendement avait été refusée pour ce qui concernait la caisse de pension – la motion avait été modifiée en commission et ensuite acceptée pour ce qui concernait la ville de Carouge. Le groupe PLR en restera là et s'opposera à cet amendement.

Comme l'amendement a été refusé en commission, le Président demande formellement à son auteur si elle souhaite le redéposer.

Mme Marti répond par l'affirmative.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix l'amendement.

L'amendement est refusé par 14 non, 9 oui et 3 abstentions. [Cinq conseillers municipaux ne prennent pas part au vote.]

M. Voignier rappelle que cinq personnes dans cette assemblée ne peuvent pas voter sur le sujet.

M. Pistis voudrait savoir pourquoi ces personnes ne peuvent pas voter. Il pense en effet qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts puisque ces conseillers municipaux ne sont pas des administrateurs de la caisse. Sinon, c'est comme si l'on disait à M. Pistis qu'il ne peut pas voter une diminution des impôts parce qu'il paye des impôts.

Le Président remarque qu'étant des employés de la commune, ces conseillers municipaux sont affiliés à la caisse et, par honnêteté, ne prennent pas part au vote. Cette position est du reste confirmée par un avis de droit.

Le Président passe au second amendement :

- 2) Réparation de l'oubli de l'article 19 concernant le PV par ajout à l'article 26 d'un alinéa 4 soit :
 « Les décisions de l'assemblée générale font l'objet d'un procès-verbal signé par le président et le secrétaire du comité »

La commission a accepté ce second amendement par 6 oui, 0 non et 2 abstentions

La parole n'étant pas demandée, le Président met aux voix l'amendement.

L'amendement est accepté par 26 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le Président met aux voix la délibération ainsi amendée.

La délibération ainsi amendée est acceptée par 26 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

6. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 057-2016 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL 2017, AU TAUX DES CENTIMES ADDITIONNELS AINSI QU'À L'AUTORISATION D'EMPRUNTER.

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 20 octobre 2016 et renvoyé en commission des Finances.

Celle-ci s'est réunie les 1^{er} et 3 novembre 2016 et le rapport a été établi par le Président qui n'a rien à ajouter.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 4 oui, 0 non et 8 abstentions.

Le Président ouvre la discussion pour les déclarations des groupes. Il fera ensuite le récapitulatif des amendements qu'il a reçus.

Déclaration du groupe des Verts carougeois

M. Maulini en donne lecture.

Le groupe des Verts a pris connaissance du budget 2017 fourni par le Conseil administratif avec l'aide de l'administration municipale. Le budget présenté par le Conseil Administratif fait ressortir un excédent de produits de CHF 38'000.--.

L'examen du projet de budget a fait l'objet de cinq séances préparatoires, trois séances de présentation pour chacun des dicastères, puis deux séances de commission des finances.

Les revenus

Si on compare le budget 2017 au réel 2015, on constate que l'écart est faible, soit CHF 131'000.-- (CHF 108'672'000.-- contre CHF 108'541'000.--). Dans l'environnement incertain qui est le nôtre, les prévisions 2017 de recettes fiscales, tant pour les personnes physiques que pour les personnes morales, sont prudentes.

Les charges

L'augmentation des charges et des recettes dans le budget 2017, en augmentation de 6 millions par rapport au budget de 2016 s'explique surtout par des charges contraintes (3 millions) et des procédures comptables.

Nous apprécions que des coupes importantes aient pu être réalisées grâce à l'internalisation de certaines tâches.

Concernant les charges de personnel, elles sont en augmentation de 4,19% soit CHF 1'374'000.--. **Dans cette somme, les nouveaux postes représentent CHF. 431'667.--**, soit un tiers.

Après en avoir discuté, nous avons des doutes, voire des réticences sur l'utilité de certains engagements : celui du poste d'administrateur au service des constructions ainsi que le poste de remplaçant chef de poste à la police municipale, qui ne nous semblaient pas prioritaires.

Cependant, dans une volonté de soutenir le Conseil administratif dans ses souhaits négociés entre magistrats, nous accepterons l'entier des propositions.

Nous apprécions également que le budget 2017 prévoie une augmentation de la dotation au Théâtre Alchimic, dont l'avenir est précaire.

Le groupe des Verts votera donc le budget 2017, tel que présenté par le Conseil administratif.

Cependant, nous présenterons deux amendements qui sont, à nos yeux, au même titre que la lutte contre le nucléaire, **constitutifs de nos engagements politiques**, à savoir ;

Dans la nature 367 : **un amendement pour rétablir partiellement l'APED, aide aux pays en développement, pour un montant de CHF 100'000.--**. Bien qu'ayant souhaité dès le début son plein rétablissement à 1%, nous respecterons la parole donnée en présentant notre amendement comme un compromis acceptable par toutes les parties au dialogue, soit à une majorité des partis constituant ce Conseil municipal.

Un second amendement pour la création d'un poste de délégué à l'énergie. **Nous ne pouvons pas nous résoudre au renoncement.** La réduction de la consommation d'énergie des communes est une priorité qui ne peut être effective que par l'ouverture de ce poste. Cela afin d'éviter que la question énergétique ne soit constamment repoussée d'année en année. Le délégué à l'énergie collabore avec les différents services pour proposer des mesures en matière d'économie d'énergie. Il est prouvé que la mise en place d'un plan d'action cohérent permet de réaliser rapidement des économies autant au plan énergétique qu'au plan financier.

Nous proposerons donc l'engagement d'un délégué à l'énergie à 80% dès le 1^{er} septembre 2017 pour un montant de CHF 34'069.--.

En conclusion, nous espérons vivement que le débat budgétaire 2017 marque le début d'un nouveau moment politique. Que chacun des groupes présents participe au bien commun dans un esprit d'écoute et de respect de l'opinion d'autrui. Le débat budgétaire en commission des finances a semblé déjà illustrer cette volonté.

Nous remercions notre Secrétaire général Monsieur Schüle, Monsieur Di Stefano et le service financier, tous les chefs de services qui ont travaillé à la réalisation et à la présentation de ce budget lors des séances préparatoires. Merci à notre magistrat Monsieur Nicolas Walder pour la présentation du budget, ainsi qu'à ses deux collègues, Mesdames Stéphanie Lammar et Anne Hiltbold pour la présentation de leurs dicastères respectifs.

Déclaration du PDC

M. Barthassat en donne lecture.

Notre propos sera de mettre en perspective ce budget avec nos objectifs et les réalités de cette législature.

Ce soir pourtant, il semble que le processus budgétaire 2017 finira mieux qu'il n'a commencé.

Il y a un mois et demi, le PDC s'était exprimé pour déplorer un processus et des choix hasardeux du Conseiller administratif en charge des finances, dont les consultations ressemblaient plus à « qui veut gaspiller des millions », qu'à une discussion solide sur les choix de la commune jusqu'à la fin de la législature.

Ça partait dans tous les sens !

On augmente les impôts oui, non, un peu, beaucoup ?

On vend des biens immobiliers à une fondation ? Est-elle au courant ? Oui ? Non ? Bref un flou artistique total ! Ça ressemblait à s'y méprendre à la gestion de la zone piétonne ou mieux à la coordination des travaux dans les rues du Vieux Carouge.

C'est ce qui nous a poussés à demander un plan financier quinquennal, inexistant jusqu'alors.

On a même dû expliquer ce qu'est un plan quinquennal, qui il est vrai découle normalement d'une vision politique. Oui mais sans vision politique comment fait-on, nous direz-vous ?

Et bien vu que le PDC en a une, on vous explique !

D'abord il faut mettre en place une méthode de gestion prévisionnelle plus rigoureuse en matière de dépenses. Mais il ne s'agit pas seulement d'anticiper, de prévoir mais aussi de contrôler les dépenses au moyen d'un budget construit sur la base de prestations clairement

définies. En amont, il faut bien sûr définir les axes et les options à privilégier sur la base d'une politique clairement définie, sorte de plan quinquennal avec des contrats de prestation à la clé. Cette façon de procéder présente plusieurs avantages. Elle a le mérite de reposer sur une vision et une ligne politique préalablement définie. Elle fixe précisément à la fois un cap et un cadre général sur lesquels pourront s'appuyer les membres de l'exécutif et les chefs de service dans leurs choix de dépenses.

Mais encore une fois sans vision politique cette méthodologie reste impossible à mettre en place.

Forts de ce constat, les partis se sont réunis pour sauver un budget et un conseiller administratif bien mal partis ! Car si nous vivons dans une commune très riche, les charges ne cessent de suivre les recettes et nous nous retrouvons maintenant dans un cul de sac. Cela fait des années que nous le disons, l'augmentation impressionnante des charges depuis le début des années 2000 nous mène dans une situation où nous serons de moins en moins capables d'offrir à la population les prestations dont elle a vraiment besoin. Nous avons fait, et nous faisons encore, du superflu alors que nous entrons dans une époque où la commune doit être capable d'offrir plus de places de crèche aux familles, plus d'aide à une population de plus en plus précarisée, plus d'accompagnement aux personnes âgées ! Nous devons revenir à l'essentiel et pour cela, faire l'exercice difficile de se séparer du superflu.

Le Conseil administratif a bien essayé de faire l'exercice en proposant des économies, mais attention de budget à budget. Mais personne n'est dupe, on a tous remarqué que de réel 2015 à budget 2017 l'augmentation continue et fortement. Parfois pour de bonnes raisons. Mais très souvent pour de moins bonnes raisons par exemple dans la nature 31 bien services et marchandises, le grand trou noir budgétaire, ou encore par des choix que nous ne suivons pas, comme l'augmentation continue et importante des charges de personnel.

Concernant ces charges de personnel, le PDC suivra plusieurs propositions de coupes de postes supplémentaires, comme le poste d'administrateur du SCES, service où nous souhaitons d'abord un effort de réorganisation. Le PDC souligne le fait que Madame Hiltbold vienne avec des possibilités de réformes sur le sujet de la petite enfance et ceci après 12 ans d'une politique opaque menée par l'ancienne CA déléguée à ce dicastère.

Le PDC ne demande qu'une chose, que Madame Hiltbold s'engage à utiliser son enveloppe budgétaire seulement une fois discutée et votée la politique de la petite enfance à Carouge et par conséquent pas de nouveaux emplois avant cette décision.

Pour le reste du budget, le PDC respectera l'accord trouvé entre les différentes forces de ce municipal. Il ne proposera aucun amendement supplémentaire à ceux déposés pour diminuer la coupe proposée sur l'aide aux pays en voie de développement. À une époque d'instabilité économique et politique, la commune de Carouge doit continuer à soutenir d'autres régions moins fortunées.

C'est ici que le PDC souhaite mettre en avant le travail important de discussion et de consensus qui s'est fait d'abord en commission, puis entre les partis du municipal. Il semblerait que ce soit un exercice historique car cela doit être la première fois que tous les partis ont pensé Carouge et seulement Carouge et ceci pour sauver un budget et le CA d'un terrible camouflet.

Il ne s'agit pas de baisser la garde et de s'accorder pour ne rien changer. Mais il s'agit d'instaurer une culture du dialogue et de la transparence qui permet à ce municipal de faire les choix du bien commun. Le bien commun, ce n'est pas des partis qui s'écharpent, mais des partis qui arrivent à conjuguer les différences pour revenir à l'essentiel des besoins de la

population. Nous avons pu le faire en commission, en discutant des perspectives budgétaires, continuons à le faire ce soir.

Pour le PDC, ce soir, c'est un signal d'espoir, celui où nous serons d'accord de revenir à l'essentiel, où il n'y a pas de tabous dans les discussions sur les finances de la commune.

Ce soir, nous donnons un signal fort à nos concitoyens, ce soir, nous les écoutons vraiment !

Déclaration du groupe Socialiste

M. Meyer en donne lecture.

Le budget que le Conseil administratif nous présente pour la prochaine année est équilibré. Nous sommes conscients du fait que le Conseil administratif a fait un effort louable de réduire les dépenses futures dans les dicastères – d'environ CHF 1,5 million – là où c'était possible sans nuire à la qualité des services au public. Le spectre du relèvement d'un centime additionnel a pu être évité également grâce à la donation d'une maison par un citoyen à la Ville de Carouge. En même temps c'est une proposition de budget qui, grâce à des recettes en augmentation, permettrait à l'administration de renforcer et réorganiser la gestion dans des domaines clés par la création de nouveaux postes.

Nous avons analysé chacun de ces postes et nous sommes arrivés à la conclusion qu'ils étaient bien justifiés par la recherche de plus d'efficacité dans la gestion. Il est urgent, par exemple, de renforcer le Service de la construction et des sports qui fait face à des investissements publics et privés en forte croissance, doit assurer un entretien plus efficace de l'ensemble des bâtiments publics et mettre en œuvre une politique plus ambitieuse d'efficacité énergétique des bâtiments publics et privés. L'exemple le plus criant du manque de capacité est le retard accumulé de 1,5 an dans la construction d'une nouvelle piscine à la Fontenette.

Les partis de droite exigent de couper ou de réduire un nombre de postes proposés par le Conseil administratif. C'est favoriser une gestion lente et par conséquent coûteuse des investissements publics et privés. C'est aussi prendre le risque, comme dans le cas des manifestations publiques, d'être débordé par des demandes d'autorisation et ne pas pouvoir surveiller d'une manière adéquate ces manifestations. Une telle politique est myope et contreproductive et par conséquent contraire aux intérêts des habitants de Carouge. Cependant, pour éviter des débats stériles et sauver d'autres parties du budget que nous considérons également comme prioritaires, nous sommes d'accord de nous abstenir par rapport à la coupure de ces postes.

Bien sûr, chaque création de postes doit être amplement justifiée par la recherche d'efficacité. Dans ce sens, nous sommes d'accord avec la nouvelle pratique du Conseil administratif d'évaluer dans chaque nouveau projet majeur le besoin implicite de personnel à engager et de services à contracter.

Avant les négociations avec les autres partis, nous avons demandé de rétablir l'aide aux pays en développement, coupée dans la proposition du Conseil administratif de CHF 179'200.-, à son niveau consacré de 1% de nos dépenses. Nous refusons de soumettre notre contribution à lutter contre la pauvreté dans le monde à la logique d'efficacité et de réduction de coût que nous appliquons aux services à la population de Carouge. L'APED, c'est des dépenses d'une autre nature. Elle correspond à notre éthique de solidarité et d'ouverture au monde, la même qui doit animer notre politique par rapport aux réfugiés politiques. Nous veillons par notre Commission extra-parlementaire d'aide au développement à la bonne utilisation de ces ressources et faisons aussi une contribution à l'image de

Carouge et de la Genève internationale – publique et privée – qui, par ailleurs, est le poumon de notre économie cantonale. Nous sommes par conséquent soulagé qu'une majorité paraît se dégager au Conseil municipal pour rétablir CHF 100'000 de la coupure initiale.

Nous avons demandé également de créer un poste de délégué pour l'efficacité énergétique dans la Ville de Carouge. C'est un moyen d'accélérer le processus de réduction des émissions fossiles et de la consommation d'énergie dans lequel Carouge s'est engagée. La petite étude faite par le Conseil administratif sur l'expérience d'autres communes genevoises indique qu'une telle fonction, si elle s'inspire du rythme rapide d'innovation dans ce domaine, peut conduire à des investissements dans la durabilité et une efficacité accrue de la gestion, ce qui allégera les dépenses publiques et privées bien au-delà du coût de cette fonction. Nous espérons toujours, comme les Verts, que quelques-uns de nos collègues dans les autres partis écartèreront des considérations doctrinaires et feront parler la raison.

Pour la première fois nous pouvons compter cette année sur une projection financière jusqu'à 2020. Qu'est-ce qu'elle nous dit sur l'avenir de nos finances communales ? C'est surtout les coûts de fonctionnement liés au nouvel EVE des Menuisiers, la croissance forte du financement public mutualisé avec les autres communes – la péréquation – et les dépenses accrues pour le personnel, bien que modérées, qui expliquent une montée conséquente des charges entre 2017 et 2020. Il nous faudra nous habituer à l'idée qu'à partir de 2018 une augmentation modérée des centimes additionnels sera essentielle pour maintenir des comptes équilibrés dans une situation de forte croissance des services de la Ville à ses habitants. Ces calculs font abstraction à juste titre de la réduction des revenus à attendre de la réforme de l'impôt des entreprises (RIE III) puisque cette réforme est en pleine négociation. C'est d'autant plus important d'arriver dans l'avenir à des compromis négociés entre tous les partis, comme nous avons donné l'exemple cette année.

Déclaration du groupe PLR

Mme Uldry en donne lecture.

Le groupe PLR remercie le Conseil administratif pour les efforts d'économie qui ont été faits afin de présenter un budget à l'équilibre. Nous regrettons toutefois que cet équilibre ne soit réalisé que grâce à une entrée extraordinaire, qui ne se renouvellera pas. En effet, nous avons évité de justesse le dilemme - que le Conseil administratif nous avait soumis – d'une augmentation d'impôt ou d'une vente d'un immeuble de la commune, grâce à la donation d'un bien immobilier d'une valeur de 1,45 millions.

Pour rappel, le budget 2015 avait déjà été équilibré grâce à la vente de télécarouge et celui de 2016, grâce à une entrée de 1,7 million du fonds de péréquation intercommunale, que l'on reçoit également pour 2017 mais attention celle-ci n'est pas forcément pérenne. Il est ainsi évident que la commune vit au-dessus de ses moyens.

Dans ce cadre, bien que nous saluons les efforts entrepris afin de contrôler les charges, le groupe PLR s'interroge sur la volonté de toujours grossir les services. En effet, les charges du personnel sont incompressibles, et même en constante augmentation en raison des mécanismes salariaux. C'est pourquoi nous sommes très attentifs aux engagements et nous opposons à la création de postes qui ne sont pas en lien avec une nouvelle prestation pour la population.

Trois nouveaux postes, demandés par le Conseil administratif, ne nous ont en particulier pas convaincus et font l'objet d'amendements déposés conjointement avec le PDC et le MCG. Il s'agit premièrement du poste d'administrateur du service constructions, entretien et sports, dont le besoin n'a pas été démontré. Nous précisons toutefois que nous acceptons que la

chefe du secteur piscine diminue son temps de travail si elle le souhaite, mais ne souhaitons pas que ce pourcentage soit redistribué. Deuxièmement, nous nous opposerons au poste de technicien en génie civil pour le service de l'urbanisme. En effet, ce dernier doit faire avec les nombreuses ressources qui lui ont été octroyées ces dernières années, dont une administratrice l'année passée. Troisièmement, nous demandons de réduire de moitié le poste lié à la nouvelle loi sur la restauration, la LRDBHD, car nous ne sommes ni convaincus qu'il faille un responsable pour absorber la paperasse supplémentaire induite par cette loi, ni qu'un poste à 100% soit nécessaire. Sur ce point, nous pensons notamment que le nouveau pôle du guichet unique pourrait avantageusement faire profiter de ses nombreuses compétences.

Par contre, nous soutiendrons tous les autres postes qui ont été demandés par le Conseil administratif, car ils nous semblent représenter une amélioration dans les prestations à la population, en particulier pour la sécurité, que ce soit à la piscine, à la patinoire ou dans les rues carougeoises. Concernant le poste d'architecte, nous saluons le choix de l'engagement d'un agent spécialisé, dont le contrat est limité à maximum 4 ans renouvelable une fois, et soutenons ce renforcement temporaire au vu des nombreux chantiers annoncés ces prochaines années.

Concernant la grande réforme du système des espaces de vie enfantine carougeois, nous ne nous opposerons pas à l'ensemble des postes prévus pour la municipalisation juxtapositive en raison de l'assurance donnée par notre Conseillère administrative d'engager ce personnel seulement avec l'aval du Conseil municipal suite à l'important travail qui nous attend en commission sociale. Ainsi, nous soulignons que la présence de ces postes au budget n'engage en rien notre position finale sur la forme de gouvernance souhaitable pour les crèches.

Nous avons constaté une pratique de créer des postes en récupérant des pourcentages de divers autres postes sans consultation préalable du Conseil municipal. Nous souhaitons rendre attentif le Conseil administratif que cette gestion des postes ne nous convient pas et que nous ne rentrerons pas en matière pour la confirmation d'un poste quel qu'il soit si sa création n'a pas été validée par le Conseil municipal.

Concernant les autres charges, malgré les efforts du Conseil administratif, qui a notamment repris plusieurs de nos amendements de l'année passée, elles continuent à augmenter. Cela nous inquiète particulièrement en raison des incertitudes liées à nos recettes futures, ainsi que des nouveaux projets de la commune qui impliqueront encore des hausses des coûts de fonctionnement. C'est pourquoi nous nous opposerons à la réaffectation des montants qui pourront être économisés grâce à nos amendements et souhaitons voir leur totalité, c'est-à-dire environ CHF 150'000, apparaître en boni du budget et par la suite en bénéfices dans les comptes afin de réduire les amortissements futurs.

Nous nous opposerons par contre à tous les autres amendements proposant des coupes, en raison de la volonté de leurs auteurs de réaffecter leur montant à l'aide aux pays en développement. En effet, ce procédé implique de renoncer soit à des postes locaux ou à des prestations à la population carougeoise, pour remonter cette aide bien au-dessus des standards internationaux. Pour rappel, ces standards recommandent d'affecter 0,7% du budget à l'aide aux pays en développement et de nombreuses collectivités n'atteignent pas encore ce taux. Ainsi, en affectant 0,85 % de son budget, comme le propose le Conseil administratif, Carouge fournit déjà un effort considérable. Au moment où le Conseil administratif nous annonce la probable augmentation de l'impôt l'année prochaine, ainsi que la suivante, il nous paraît indécent de continuer à vouloir faire beaucoup mieux que le reste du monde.

En ces temps difficiles pour nos finances communales, et cela malgré un rendement particulièrement élevé de notre centime additionnel, qui nous permet d'avoir un budget global plus important que d'autres communes suburbaines ayant davantage d'habitants et un taux plus élevé, il nous semble primordial de nous concentrer sur les prestations à la population et de nous assurer d'un usage efficient des deniers publics. A cette fin notamment, nous avons déposé une motion demandant au Conseil administratif de prévoir des tarifs préférentiels pour les Carougeois dans les infrastructures communales, ainsi que de négocier des avantages pour eux avec les associations subventionnées ou bénéficiant de gratuités.

Le vote final du groupe PLR sur le budget 2017 dépendra évidemment du sort des différents amendements. Toutefois, si nos trois amendements sur les postes sont acceptés, que l'argent ainsi économisé se retrouve en boni et que l'aide aux pays en développement ne soit pas remontée à 1%, le groupe PLR soutiendra le budget afin d'encourager le travail constructif du Conseil administratif.

Finalement, nous souhaitons relever que cette deuxième année de législature laisse paraître une envie de dialogue entre les partis au sein des commissions, ainsi que, fait nouveau, en dehors des séances officielles, ce qui éveille en nous un espoir d'une vision carougeoise loin des positions dogmatiques. Nous espérons donc pouvoir continuer à travailler ainsi l'année prochaine.

Nous ne terminerons évidemment pas sans remercier le Conseil administratif, le responsable du service financier et ses collaborateurs, ainsi que les chefs de service pour leurs explications.

Déclaration du groupe MCG

M. Pistis en donne lecture.

Le groupe MCG n'est pas satisfait de la politique menée par le Conseil administratif de la Ville de Carouge. Le budget 2017 qui nous est présenté manque une fois de plus de courage politique. Nous l'avons déjà relevé l'année précédente.

Aucun travail sérieux n'a été fait de la part du Conseil administratif dans l'attribution inégale des subventions aux différents théâtres, subventions qui représentent plusieurs millions, alors que certains de ces théâtres ne respectent pas les conventions collectives pour leurs employés. Dans ces conditions, on s'interroge pourquoi des sommes aussi élevées sont dépensées alors que certains employés sont sous-payés.

Année après année, le MCG a toujours insisté pour que ces millions de subventions qui sont généreusement attribués à ces théâtres, soient redistribués de manière équitable en tenant également compte des réalités économiques et des autres besoins légitimes de la population carougeoise. C'est avec stupeur que nous apprenons une nouvelle augmentation non négligeable de subventions pour certains théâtres au détriment de prestations à la population, comme la suppression des obsèques gratuites pour la population carougeoise.

Nous regrettons également le train de vie de nos conseillers administratifs et le montant de leurs dépenses, alors que les Carougeois doivent de plus en plus se serrer la ceinture.

Rappelons que Carouge est l'une des communes où se trouve un nombre record de personnes en recherche d'emploi.

Nous constatons qu'il n'y a pas de politique suffisante pour inciter les nombreuses entreprises carougeoises à engager des résidents de la commune. Cela serait également bénéfique pour nos rentrées fiscales.

La commune de Carouge continue à ne pas être exemplaire. Prenons le cas de la piscine où des travailleurs frontaliers continuent à être engagés, sous prétexte que nous n'aurions pas

les personnes compétentes pour exercer la profession de gardien de piscine, alors que nous avons des jeunes sportifs qui seraient heureux d'exercer ce genre de profession et qui auraient toutes les compétences.

Beaucoup de personnes à Carouge vivent dans des conditions économiques difficiles et il n'est pas acceptable de les négliger au profit de programmes en faveur de l'extérieur. Nous estimons que les nôtres doivent passer avant les autres.

Pour cette raison, le MCG demandera une réduction de l'aide au développement qui représente 0,85 % du budget communal. Des montants considérables sont déjà financés par la Confédération suisse et Genève est, de loin, le plus généreux des cantons suisses. Revenir au montant de 0,7% du budget de la commune de Carouge est tout à fait raisonnable.

Le MCG estime que la générosité doit aujourd'hui se porter sur la solidarité dans notre commune. L'effort à fournir doit aller dans ce sens.

Le MCG ne peut cautionner une politique qui favorise les autres avant les nôtres.

Au niveau de l'emploi, la commune doit s'engager fortement pour l'engagement des habitants de Carouge. Au niveau de l'aide au développement, nous devons réduire les sommes versées à la solidarité internationale et l'investir dans la solidarité communale.

Beaucoup trop d'habitants de Carouge subissent la perte d'emploi et les difficultés, sans obtenir le soutien nécessaire.

C'est pourquoi le MCG va refuser le budget 2017 qui nous est proposé ce soir.

Le Président récapitule les amendements qu'il a reçus.

Conseil administratif :

- Subvention de CHF 30'000.- pour la Fondation du Vieux-Carouge
- CHF 500.- d'indemnité de téléphone pour les sauveteurs auxiliaires
- Opération neutre pour l'ASMV (Chat Noir) : une entrée et une charge de CHF 55'000.-

MCG :

- Conseil administratif, frais de déplacement et de représentation : - CHF 7'500
- Conseil administratif Natel : - CHF 1'700.-
- Aide aux pays en voie de développement : - CHF 143'100.-
- Subvention théâtre des Amis : - CHF 150'000.-
- Subvention théâtre Alchimic : - CHF 100'000.-

Amendements conjoints du PLR/PDC/MCG :

- Administration – Traitement de base – Poste administrateur à 55% dès le 1^{er} septembre : - CHF 23'662.-
- Route – Traitement de base – Agent spécialisé : - CHF 90'743.-
- Administration – Traitement de base – Poste responsable LRDBHD à 50% : - CHF 34'249.-

Les Verts :

- Compte n° 312 Eau, énergies, combustibles : - de CHF 34'069.-
- Nouveau poste : délégué à l'énergie à 80% dès le 01.09.2017 : + CHF 34'069.-
- Développement multimédia / Léman Bleu : - CHF 28'000.-
- Boni de l'exercice : - CHF 7'000.-
- Compte n° 310 Fournitures de bureau, imprimés, publications : - CHF 32'500.-

- Compte n° 311 Mobilier, machines, véhicules, matériel : - CHF 32'500.-
- APED : + CHF 100'000.-

M. Monney demande une suspension de séance.

Le Président suspend la séance dix minutes.

Le Président commencera par les amendements du Conseil administratif. Puis il fera voter les amendements en faisant un tour de table qui commencera par la droite. Il prendra donc d'abord les amendements du MCG, ensuite les amendements PLR/PDC/MCG et enfin les amendements des Verts.

Mme Hiltbold revient sur l'engagement qui a été demandé de sa part s'agissant des postes liés à la réorganisation de la petite enfance. Elle l'a déjà dit en commission, il est évident qu'elle s'engage à ne pas engager les personnes tant que le Conseil municipal n'aura pas pris une décision. Une motion du PDC a été renvoyée en commission, qui se réunira le 26 janvier et si nécessaire le 7 février. Si ces deux séances s'avèrent suffisantes, il sera possible de revenir au Conseil municipal en février pour une décision sur la petite enfance. Encore une fois, les postes ne seront pas pourvus avant la décision du Conseil municipal.

Le Président passe la parole à M. Walder pour la présentation des trois amendements du Conseil administratif.

M. Walder explique que les deux premiers amendements sont des oublis. Le premier concerne la subvention de la Fondation du Vieux-Carouge. Il s'agit d'une subvention annuelle qui avait été négociée avec la fondation. Le Conseil administratif s'était engagé à intégrer au budget 2017 un montant de CHF 30'000.- destiné à soutenir les projets de rénovation conformes aux règles de rénovation du Vieux-Carouge. C'est la raison pour laquelle il propose un amendement de CHF 30'000.- pour la subvention à la Fondation du Vieux-Carouge. Le deuxième amendement concerne une indemnité de téléphone de CHF 500.- pour les sauveteurs auxiliaires qui a été omise dans le budget. Le troisième amendement fait partie des discussions qui ont eu lieu sur la loi sur la répartition des tâches entre canton et communes. Il s'agit de la subvention à l'ASMV (Chat Noir). Cette subvention est toujours de CHF 50'000.- de la part de la commune mais la part cantonale de CHF 55'000.- est transférée en tant que recette obtenue du canton et en tant que charge puisque la commune versera cette subvention cantonale. C'est la même situation que pour le théâtre de Carouge et d'autres subventions cantonales qui désormais sont versées à la commune, laquelle les verse à l'institution. Encore une fois, il s'agit d'une opération neutre : CHF 55'000.- en recette et CHF 55'000.- en dépense. Si ces trois amendements sont votés, cela fait une variation de CHF 30'500.- en réduction du résultat positif qui était présenté au Conseil municipal.

Compte n° 09.000.363.11 Subvention Vieux-Carouge – Fondation du Vieux-Carouge : proposition d'amendement déposée par le Conseil administratif : CHF 30'000.-

L'amendement est accepté par 25 oui, 3 non et 3 abstentions.

Compte n° 14.020.317.52 Sauveteurs auxiliaires – Indemnité de téléphone : proposition d'amendement déposée par le Conseil administratif : CHF 500.-

L'amendement est accepté par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Comptes n° 30.589.365.10 et 30.589.444.30 ASMV Subvention : proposition d'amendement déposée par le Conseil administratif : une entrée et une charge de CHF 55'000.-

L'amendement est accepté par 28 oui, 3 non et 0 abstention.

Compte n° 02.000.317.30 Conseil administratif, frais de déplacement et de représentation : proposition d'amendement déposée par le MCG : - CHF 7'500.-

M. Pistis rappelle que l'année passée, cet amendement avait été soutenu par le Conseil municipal, qui avait fixé les frais de déplacement et de représentation à CHF 1'500.-. Puis le Conseil administratif était revenu avec un nouvel amendement demandant que ses frais de déplacement et de représentation soient relevés au montant de CHF 9'000.-. Pour le MCG, cette manière de faire n'est pas acceptable. Le Conseil administratif de la ville de Carouge est l'un des conseils les mieux rémunérés du canton, voire même de la Romandie, sur le plan communal. Le MCG voudrait par ailleurs qu'un jour, toutes ces subventions, indemnités, paiements d'abonnements téléphoniques à des montants assez astronomiques, etc., soient mis à plat, pour éviter que les conseillers administratifs n'aient une multitude de prestations complémentaires à leur salaire de base. Le MCG déposera une motion dans ce sens, pour que le Conseil municipal revoie le tout. Cette demande est également basée sur les pratiques d'autres communes, y compris dans d'autres cantons. Le MCG a en effet regardé ce qui se pratique dans d'autres communes. Dans le budget de certaines de ces communes, il n'y a pas toutes ces subventions qui s'additionnent. Le Conseil administratif et certains au centre de ce Conseil municipal demandent de la rigueur. Le MCG part du principe que celles et ceux qui demandent de la rigueur doivent également être exemplaires.

M. Walder rappelle que cette ligne était à environ CHF 14'000.- et avait été baissée l'année passée à CHF 1'500.- par le Conseil municipal. Le Conseil administratif était revenu avec une délibération proposant un crédit exceptionnel de CHF 7'500.- lui permettant de participer au voyage des maires, qui est un voyage annuel avec tous les maires et conseillers administratifs du canton de Genève ainsi qu'une partie du Conseil d'Etat et des régies publiques. Il est extrêmement important que les conseillers administratifs de Carouge y participent pour représenter la commune, tisser des liens et discuter avec leurs collègues pour créer ce que prône aussi M. Pistis, c'est-à-dire l'intercommunalité. Le Conseil municipal avait décidé de réinstaurer ce montant. Dans le budget 2017, le Conseil administratif a respecté la volonté du Conseil municipal car il n'a pas réinstauré l'ancien montant puisqu'il a mis le montant de CHF 1'500.- voté l'année dernière plus le montant que le Conseil municipal avait voté en délibération pour financer le voyage des maires. Voilà le montant que le Conseil administratif propose. Il ne s'agit pas de passer outre la décision, le choix et la volonté du Conseil municipal.

L'amendement est refusé par 26 non, 3 oui et 2 abstentions.

Compte n° 02.000.318.14 Conseil administratif Natel : proposition d'amendement déposée par le MCG : - CHF 1'700.-

M. Pistis a pu constater que, durant les derniers exercices, le montant était passé de CHF 3'500.- à plus de CHF 4'800.- pour certaines années. Le MCG part du principe qu'aujourd'hui, il est possible d'avoir des abonnements téléphoniques à des prix défiant toute concurrence. Il considère que dépenser plus de CHF 4'800.- en frais de communication, au vu des tarifs pratiqués aujourd'hui, ce n'est pas acceptable. Ce n'est pas la première fois que le MCG dépose un tel amendement. Cela fait plusieurs années qu'il regrette que le Conseil administratif n'y prête pas attention, mais il espère que cet amendement sera pris en considération et que les frais de communication seront un peu plus acceptables et raisonnables que ce qui est proposé aujourd'hui au Conseil municipal.

L'amendement est refusé par 22 non, 3 oui et 6 abstentions.

Compte n° 58.000.367.10 Aide aux pays en voie de développement : proposition d'amendement déposée par le MCG : - CHF 143'100.- (soit un taux à 0,7% sur les dépenses réelles 2015)

M. Pistis explique que le MCG propose un taux de 0,7% parce que ce taux correspond à une pratique qui se fait sur une base légale. Au niveau du Grand Conseil, ce montant de 0,7% a été approuvé. Le MCG ne voit pas l'intérêt de pratiquer un taux plus élevé dans une commune comme Carouge, qui a certaines difficultés financières et où certains habitants n'arrivent pas à boucler leur budget à la fin du mois mais se voient obliger de subventionner l'aide aux pays en voie de développement à un taux nettement plus élevé que ce qui est pratiqué sur le plan cantonal. Le MCG trouve cette manière de faire regrettable. Sur le plan communal, il faut mener une politique communale. Si la ville de Carouge veut participer à l'aide aux pays en voie de développement, le MCG n'y est pas défavorable, mais il y est favorable avec des montants qui sont raisonnables, des montants qui tiennent compte de la réalité économique pour la commune de Carouge. L'aide aux pays en voie de développement n'est pas le monopole de Carouge. Ce n'est pas toujours d'abord les autres et après les nôtres, mais c'est penser d'abord aux nôtres et après aux autres. Le taux de 0,7% est un montant tout à fait raisonnable qui n'est contesté par personne dans d'autres communes. Avant d'être extrêmement généreux, il faut voir quel est l'avenir pour les institutions carougeoises, quel est l'avenir pour celles et ceux qui sont en recherche d'emploi. Il faut investir également dans la formation. Il y a des jeunes qui sont en recherche d'emploi, il y a des personnes de 50 ou 55 ans qui ont de la difficulté à retrouver un emploi, et c'est également là où la commune doit être exemplaire en investissant, et non pas seulement en investissant à l'étranger des montants sur lesquels il n'y a pas forcément un retour en termes de valorisation. M. Pistis veut quand même remercier le Conseil administratif qui a eu un tout petit peu de courage politique en prenant en considération la volonté du MCG de diminuer l'aide aux pays en voie de développement puisque le Conseil administratif a ramené cette aide à 0,85%, ce qui fait une diminution de CHF 179'000.-. Ce soir, M. Pistis apprend qu'un front républicain s'est créé, une entente PLR/PDC... On lui dit en aparté que le PLR ne fait pas partie de ce front, mais M. Pistis a quand même des doutes. Donc une entente PDC/Verts/PS pour redonner à cette aide aux pays en voie de développement quasiment un taux de 1% du réel de 2015. Cette pratique n'est pas acceptable lorsqu'on sait qu'à Carouge aujourd'hui, certains ont de la difficulté à boucler la fin du mois. Retirer aux nôtres pour donner aux autres n'est pas une pratique acceptable. Quand M. Pistis dit « retirer aux nôtres », il pense entre autres à la gratuité des frais d'ensevelissement que le Conseil administratif a supprimée de manière arbitraire en 2013. Enfin, le MCG prône une gestion claire, une gestion qui tient la route. Aujourd'hui, vouloir de manière unilatérale augmenter excessivement l'aide aux pays en voie de développement, ce n'est pas prendre en considération les problèmes que certains rencontrent sur la commune de Carouge.

M. Maulini demande au Président s'il est possible de traiter en même temps l'amendement des Verts, qui vise un rétablissement partiel de l'APED, auquel M. Pistis a fait allusion en parlant de front républicain – c'est assez beau pour être souligné. Cela permettrait aux Verts d'explicitier les raisons pour lesquelles ils proposent cet amendement.

Le Président répond qu'il en sera fait ainsi.

Mme Molinari tient à dire à M. Pistis que parler de légalité par rapport à l'aide au développement est tout à fait faux. Ce n'est pas une question de légalité : il s'agit de pratiques, il s'agit de conscience, il s'agit d'éthique, de partage et de solidarité. Mme Molinari tient aussi à souligner que les conseillers municipaux ne sont pas là aujourd'hui pour opposer les pauvres contre les pauvres, les vulnérables contre les vulnérables. Ils sont là

pour voir ce qu'il est possible de faire pour que le tout fonctionne mieux, pour qu'il y ait moins de personnes qui se sentent dans la nécessité de fuir des guerres, de fuir des situations où il n'y a pas à manger tous les jours et où les enfants n'ont pas d'école. Les Verts refusent d'entrer en matière sur des baisses qu'ils ne trouvent pas sensées pour une commune qui a les moyens aujourd'hui de faire du bien et « pour les nôtres et pour les autres » (pour reprendre l'expression que M. Pistis a utilisée déjà à trois reprises ce soir), qui peuvent d'ailleurs devenir des nôtres peut-être à l'avenir. Les Verts considèrent que les projets d'aide au développement – et Mme Molinari pense que le représentant du MCG à la commission de l'aide aux pays en voie développement peut aussi le dire – sont des projets qui visent à assurer un développement durable à toute la planète, sans faire de segmentation entre les gens du Nord et les gens du Sud. Enfin, Mme Molinari le répète, il n'y a pas de règle sur le 0,7%. La commune de Carouge doit être fière d'avoir toujours pu être à l'avant. Et Mme Molinari rappelle que les Nations Unies recommandent le taux de 1% pour les pays développés, dont fait partie la Suisse – et Genève en particulier est plus que développé.

Le Président revient sur la demande de M. Maulini. Il pense qu'il est plus clair de traiter l'amendement des Verts après avoir voté l'amendement du MCG parce que l'amendement des Verts comprend des coupes pour compenser l'augmentation de l'aide au développement.

L'amendement du MCG est refusé par 19 non, 9 oui et 3 abstentions.

Le Président passe la parole à M. Maulini pour la présentation des amendements des Verts relatifs à l'aide au développement.

M. Maulini relève qu'un compromis a été trouvé pour rétablir partiellement l'aide aux pays en voie de développement, en ajoutant CHF 100'000.- à ce compte. Cet amendement correspond à la définition même d'un compromis, c'est-à-dire que les uns et les autres ont dû procéder à des renoncements. M. Maulini dirait que c'est une première, parce que cela a été discuté difficilement dans chacun des camps. Il tient donc à le saluer parce qu'au départ, certains campaient sur leurs positions. Chez les Verts aussi, il a été difficile de parvenir à ce compromis. Mais un compromis est fait pour décevoir pour le bien commun. Ces CHF 100'000.-, qui ne rétablissent donc pas intégralement la somme de CHF 179'200.-, se construisent comme ceci :

- Développement multimédia / Léman Bleu : - CHF 28'000.-
- Boni de l'exercice : - 7'000.-. Il restera donc CHF 500.- de boni puisque le Conseil municipal a déjà accepté d'enlever CHF 30'500.- de boni.
- Ligne 310 Fournitures de bureau, imprimés, publications, réduction : - CHF 32'500.-
- Ligne 311 Mobilier, machines, véhicules, matériel : - CHF 32'500.-

Cela donne un total de CHF 100'000.-. Contrairement à ce qui a été dit, ces CHF 100'000.- ne changeront rien pour les Carougeois, mais ils risquent de changer un peu pour les personnes qui en seront les bénéficiaires. Dans l'aide aux pays en voie de développement, on peut faire beaucoup avec CHF 100'000.-. Il est arrivé à M. Maulini de répondre au téléphone à la Chaîne du bonheur, des gens donnaient CHF 10.-, CHF 20.-, CHF 50.- pour des causes humanitaires. C'est une tradition en Suisse, c'est une tradition en Suisse romande et c'est une tradition à Carouge. Il faut défendre cette solidarité.

M. Barthassat souligne à son tour qu'il n'a pas été facile d'arriver à cette proposition d'amendement. Le débat a été assez compliqué. Le PDC, au départ, ne voulait pas baisser d'un centime cette subvention. Il a finalement été possible de trouver un compromis intelligent. Comme il s'agit d'enlever des montants dans les frais généraux pour les donner à l'aide au développement, les Carougeois ne sont pas du tout touchés. De plus, la commune est extrêmement riche. Elle est probablement la deuxième commune la plus riche du canton. Elle doit donc continuer à donner aux pays en voie de développement. Et c'est un effet de

vases communicants : plus on donne à l'extérieur, plus cela arrangera le MCG parce que ces gens n'auront pas besoin de venir ici.

M. Mützenberg annonce que le PS soutient aussi cet amendement, qui en effet est le fruit d'un compromis. Le PS espère que la réaction que cette baisse a engendrée sera un signal clair pour le budget de l'année prochaine, et qu'il n'y aura pas d'autre coupe proposée. C'est un élément auquel beaucoup de personnes des deux côtés de la table sont attachées. Si le PS a fait l'effort de baisser un peu le taux, il espère que ce sera l'unique fois où il devra faire cet effort, en tout cas tant que les revenus de la commune restent similaires. Il s'agit vraiment d'un élément important et le PS sera très attentif à cette question dans le prochain budget.

Selon M. Pistis, il y aura évidemment un impact si l'aide aux pays en voie de développement augmente de CHF 100'000.-. De plus, cet amendement va à contresens du budget proposé par le Conseil administratif, qui dispose de certains éléments quant à cette volonté de diminuer l'aide aux pays en voie de développement dont les conseillers municipaux ne disposent pas. Et encore une fois, ces CHF 100'000.- qui seraient investis ailleurs ne seront pas investis pour les nôtres. C'est une réalité. Le MCG n'est pas en train de dire qu'il ne faut pas aider les pays en voie de développement, il est en train de dire qu'à un moment donné, la commune ne peut plus continuer comme cela et qu'il faut également penser aux nôtres. M. Pistis a entendu qu'il est scandaleux de donner moins de 1%. Mais il pense également aux communes genevoises qui donnent peut-être 0,7% ou 0,6% et qui n'ont pas les moyens de donner plus. Le canton donne 0,3%, ce n'est pas scandaleux : il n'a pas les moyens de donner plus, il a fait un choix. C'est un choix politique qui, sur le plan cantonal, est soutenu par le PDC qui fait ici une grande théorie mais qui, au Grand Conseil, est le premier à effectuer des coupes. Et lorsque le PDC effectue sur le plan cantonal une coupe sur l'aide aux pays en voie de développement, ce n'est pas une coupe de CHF 100'000.- mais de plusieurs centaines de milliers de francs, quasiment un million. Le PDC fait donc ce soir une volte-face : comme d'habitude, il tient un discours sur le plan communal pour dire qu'il faut soutenir ces CHF 100'000.- pour les pays en voie de développement, mais sur le plan cantonal, il tient un discours complètement contraire en disant que le canton a des soucis financiers et qu'il faut donc pouvoir faire des économies. La réalité est là. Le MCG est clair, le MCG est net, il a une ligne politique : d'abord les nôtres avant les autres.

M. Meyer ne pense pas qu'il faille avoir maintenant un grand débat sur la justification de l'aide au développement, mais il souhaite mentionner qu'il y a une question de proportion quand on fait cette opposition entre les nôtres et les autres : le 99% est utilisé pour la commune, moins de 1% est utilisé pour la coopération et l'aide humanitaire. On vit à Genève dans un monde international, multiculturel. Genève a la réputation extrêmement importante d'être une fenêtre de la Suisse vers l'extérieur, d'être une ville qui sait rassembler les gens, où l'on négocie la paix. Faire une contribution très concrète est quelque chose de normal pour une commune très riche. M. Meyer rappelle d'ailleurs que des communes plus petites que Carouge, dans le canton de Genève, font beaucoup plus que Carouge en termes de pourcentage.

Mme Buchs pense que, comme souvent avec le MCG, les deux tiers des choses qui sont dites sont fausses. M. Pistis a raison de dire que des communes beaucoup plus pauvres que Carouge font l'effort de donner jusqu'à 0,7%. Par exemple la commune d'Onex, qui est beaucoup moins aisée que Carouge, a toujours fait l'effort de donner 0,7%. C'est bien la preuve que Carouge peut faire bien plus, parce qu'elle a l'argent et qu'elle peut le faire. Et M. Pistis a raison, le PDC cantonal, au moment des budgets, propose des coupes qu'il estime justes et acceptables dans sa politique budgétaire. Par contre, M. Pistis a tort, le PDC a toujours soutenu le 0,7% avec les Verts et le PS au niveau cantonal. Ici, ce soir, ces trois

partis font ce qu'ils ont toujours fait. Ce sont des partis qui ont une histoire, ce sont des partis qui défendent une ligne, contrairement au MCG.

Le Président rappelle les économies proposées pour trouver ces CHF 100'000.- :

- Compte n° 09.015.311.19 Développement multimédia / Léman Bleu : - CHF 28'000.-
- Boni de l'exercice : - CHF 7'000.-
- Compte n° 310 Fournitures de bureau, imprimés, publications : - CHF 32'500.-
- Compte n° 311 Mobilier, machines, véhicules, matériel : - CHF 32'500.-

Le Président signale qu'il manque encore CHF 39.-. Il faut donc modifier une ligne, par exemple réduire la ligne 310 de CHF 32'539.-, pour arriver aux CHF 100'000.-.

M. Maulini est d'accord.

Le Président relève ensuite qu'il y a deux possibilités. Soit le Conseil municipal vote les amendements en bloc, soit il les vote séparément.

D'après Mme Zuber, il n'y a pas de lien intrinsèque entre les sujets : on peut être pour ou contre une diffusion sur Léman Bleu, on peut être pour ou contre la proposition de donner plus à l'APED. La liberté de vote de chacun implique de pouvoir se prononcer sur chacune des propositions.

Mme Molinari apporte encore une précision. Le budget global doit permettre le rétablissement partiel de l'APED. C'est en fin de soirée qu'il faudra faire le compte entre les plus et les moins.

Le Président se demande s'il doit faire d'abord voter les CHF 100'000.- de l'APED et ensuite les coupes, ou s'il doit commencer par les coupes et faire ensuite voter l'APED.

Par gain de paix, M. Maulini propose de voter chaque amendement séparément et de commencer par économiser avant de dépenser.

Le Président procédera donc ainsi. Il invite ensuite les Verts à lui indiquer sur quelle ligne ils veulent ajouter les CHF 39.- d'économie.

M. Maulini répond que ce sera sur la ligne 311.

Compte n° 09.015.311.19 Développement multimédia / Léman Bleu : proposition d'amendement déposée par les Verts : - CHF 28'000.-

M. Pistis constate que cet amendement est un exemple concret de ce que propose ce soir entre autres le PDC, c'est-à-dire de retirer chez les nôtres pour donner aux autres. Léman Bleu est une entreprise locale, elle est située sur Carouge, du côté de la route des Jeunes. Par conséquent, le PDC propose ce soir, avec le soutien d'une large majorité du Conseil municipal, de retirer aux entreprises carougeoises, donc aux nôtres, pour donner aux autres. En effet, lorsque Léman Bleu ne touchera pas ces CHF 28'000.-, il y aura inévitablement des répercussions – peut-être sur un salaire, peut-être sur un licenciement. Voilà ce que propose le PDC ce soir : les autres avant les nôtres. Merci le PDC.

Mme Buchs rappelle ce qui a été expliqué en commission. Les CHF 40'000.- sont une augmentation, suite à la proposition de Léman Bleu de faire un journal des communes. Il a été proposé au Conseil administratif de la commune de Carouge d'acheter chaque jour une minute au journal des communes pour promouvoir la commune. Il semble qu'une majorité du Conseil municipal s'est accordée pour dire qu'il y a un malaise face au fait que la commune achète une minute par jour pour faire sa promotion sur une chaîne d'information. Il semble à

la majorité du Conseil municipal que l'information ne doit pas être achetée mais qu'elle doit être donnée selon les lignes rédactionnelles de Léman Bleu.

Mme Marti signale que même si l'amendement sur l'APED n'avait pas été proposé, les Verts n'auraient pas été d'accord de maintenir cette ligne. Cela s'apparente à du publiereportage. Produire une minute par jour suppose aussi de mobiliser beaucoup de temps du personnel de la commune. Et du point de vue de l'éthique du journalisme, il faut annoncer très clairement qu'il s'agit d'un publiereportage, ce qu'on a de la peine à imaginer à la télévision. Ayant discuté avec des journalistes qui se préoccupent de déontologie journalistique au plus haut niveau en Suisse, les Verts sont arrivés à la conclusion qu'ils ne pouvaient pas soutenir la proposition du Conseil administratif. Mme Marti encourage donc vivement le Conseil municipal à voter cet amendement.

M. Maulini a bien entendu les arguments de M. Pistis et se réjouit que ce dernier fasse preuve du même état d'esprit quand le Conseil municipal discutera des subventions aux théâtres. Puisque M. Pistis veut absolument garder l'argent pour les nôtres, à qui voudra-t-il donner l'argent de ces subventions ? Par avance, M. Maulini ouvre le débat. Aux Galas Karsenty, par exemple ?

M. Pistis comprend ce soir qu'il y a une entreprise locale, Léman Bleu, et qu'il y a une volonté du Conseil administratif de communiquer avec les Carougeois. Il comprend ce soir que cette communication sera limitée, pour ne pas dire complètement supprimée. Cela va à l'encontre du bon sens. Et tout cela, M. Pistis le répète, pour soutenir les autres avant les nôtres. On ne peut pas continuer à faire de la politique de cette façon. Cette manière de faire n'est pas correcte parce que, concrètement, elle revient à retirer chez nous pour augmenter quelque chose ailleurs et qui n'est pas demandé par le Conseil administratif. Le Conseil administratif a proposé un budget dans lequel il a fait une pesée des intérêts. Cette pesée des intérêts, pour M. Pistis, est à demi-courageuse mais elle va dans le sens souhaité par le MCG, s'agissant de l'aide aux pays en voie de développement. Pour le MCG, retirer à une télévision locale pour donner ailleurs n'est pas acceptable.

Mme Zuber relève aussi que Léman Bleu est une entreprise située à Carouge qui fait fonctionner des emplois sur Carouge. Par ailleurs, ces CHF 30'000.- auraient permis d'avoir une minute d'information sur les activités de la commune tous les soirs de la semaine, toutes les semaines de l'année. Ces informations sont intéressantes, elles permettent à la population genevoise de savoir ce qui se fait à Carouge, elles permettent de faire la promotion de la ville de Carouge pour attirer les gens et donc donner des recettes aux commerçants et restaurateurs carougeois. Et cela pour seulement CHF 30'000.-, alors qu'on explique au Conseil municipal qu'il faut augmenter la ligne du site internet parce que la commune doit produire des reportages pour alimenter son site internet – mais il aurait été possible de simplement mettre un lien, cela aurait coûté moins cher. Mme Zuber rappelle encore que l'unique objectif de cette coupe est d'augmenter l'APED. Comme le PLR l'a dit dans sa déclaration, il considère que la proposition du Conseil administratif est un compromis acceptable. Il regrette donc cette coupe et l'affectation proposée.

M. Barthassat souligne qu'il ne s'agit pas d'une coupe. En réalité, il s'agit de ne pas augmenter le budget existant pour Léman Bleu. Et si les Carougeois veulent une très bonne information sur la vie politique carougeoise, un blog extrêmement bon se trouve sur *La Tribune* et c'est gratuit.

Rires

L'amendement est accepté par 23 oui, 7 non et 1 abstention.

Boni de l'exercice : proposition d'amendement déposée par les Verts : - CHF 7'000.-

L'amendement est accepté par 19 oui, 12 non et 0 abstention.

Compte n°310 Fournitures de bureau, imprimés, publications : proposition d'amendement déposée par les Verts : - CHF 32'500.-

L'amendement est accepté par 19 oui, 12 non et 0 abstention.

Compte n° 311 Mobilier, machines, véhicules, matériel : proposition d'amendement déposée par les Verts : - CHF 32'539.-

L'amendement est accepté par 19 oui, 12 non et 0 abstention.

Compte n° 58.000.367.10 APED : proposition d'amendement déposée par les Verts : + CHF 100'000.-

M. Pistis demande le vote nominal.

Le Président souhaite d'abord vérifier si le vote nominal est prévu dans le règlement du Conseil municipal.

Mme Zuber signale que l'art. 68 al. 2 du règlement prévoit qu'à la demande d'un quart des membres présents du Conseil municipal, le vote a lieu à l'appel nominal.

Le Président constate que la demande de M. Pistis est suivie. Il procède au vote nominal.

+

M. Antonioli : NON
M. Baertschi : OUI
M. Bandollier : NON
M. Barbuzzi : OUI
M. Barro : OUI
M. Barthassat : OUI
Mme Besse : NON
M. Bocquet : OUI
Mme Buchs : OUI
M. Calame : OUI
Mme Cambier : OUI
M. Conti : NON
Mme Decnaeck : OUI
M. Gerster : NON
Mme MARTI : OUI
M. Maulini : OUI
M. Meyer : OUI
Mme Molinari : OUI
M. Monney : OUI
M. Morex : NON
Mme Morisod : OUI
M. Mutzenberg : OUI
M. Pinto : OUI
M. Pistis : NON
M. Prod'hom : OUI
M. Scheidegger : NON
Mme Uldry : abstention

M. Voignier : abstention
 M. Wolfisberg : NON
 M. Zongo : OUI
 Mme Zuber : NON

L'amendement est accepté par 19 oui, 10 non et 2 abstentions.

Compte n°30.587.365.10 Subvention théâtre des Amis : proposition d'amendement déposée par le MCG : - CHF 150'000.-

Compte n°30.573.365.10 Subvention théâtre Alchimic : proposition d'amendement déposée par le MCG : - CHF 100'000.-

M. Pistis indique qu'année après année, le MCG constate que les subventions versées aux différents théâtres, que ce soit le théâtre des Amis, le théâtre de Carouge ou le théâtre Alchimic, prennent l'ascenseur. Le MCG ne comprend pas comment les subventions de certains théâtres peuvent être nettement plus élevées que celles d'autres théâtres. Il a toujours voulu que le Conseil administratif prenne ses responsabilités politiques et vienne une fois pour toutes avec des montants corrects, qui tiennent compte des réalités, qui tiennent compte des bilans des différents théâtres et qu'il demande à ces théâtres de trouver d'autres subventions que celles qui leur sont allouées par les contribuables carougeois. Aujourd'hui, le Conseil administratif propose pour le théâtre Alchimic une augmentation de CHF 100'000.-. Qu'est-ce qui l'empêchera de revenir dans deux ou trois ans avec une autre augmentation de CHF 100'000.- ou de CHF 200'000.- ? Chaque année les subventions aux théâtres prennent l'ascenseur, hormis l'année passée quand un parti politique s'était engagé à entrer en négociation pour trouver d'autres moyens de subvenir aux besoins de ces différents théâtres – mais aujourd'hui, comme d'habitude, ce parti politique a fait volte-face. Le MCG propose ces amendements pour indiquer clairement sa position politique. Il n'est pas acceptable de continuer année après année d'augmenter de manière drastique certaines subventions. Il faut une équité de traitement entre tous les théâtres. Aujourd'hui, il n'y a pas d'équité de traitement. Preuve en est l'augmentation de plus de CHF 100'000.- de la subvention du théâtre Alchimic alors que la subvention des autres théâtres n'augmente pas. A l'inverse, on pourrait se demander si les autres théâtres n'ont pas trop de subventions. En conclusion, le budget présenté par le Conseil administratif n'est pas satisfaisant et le MCG propose de revenir à des montants qui existaient les années précédentes pour le théâtre des Amis et le théâtre Alchimic.

Mme Lammar est très étonnée de ces amendements, sachant qu'à la demande du Conseil municipal, des commissions Culture ont été tenues en juin dernier pour discuter du renouvellement des conventions des trois théâtres carougeois. Lors de ces commissions, les conseillers municipaux présents ont pu poser toutes leurs questions aux représentants des trois théâtres qui sont venus expliquer leur concept théâtral, les différents besoins et le travail qu'ils faisaient. A cet égard, Mme Lammar relève que, dans la déclaration du MCG, M. Pistis a tenu des propos extrêmement graves à l'encontre des théâtres – elle le laisse responsable de ses propos. Suite à ces séances, la commission Culture a préavisé positivement le renouvellement des conventions avec les montants qui figurent aujourd'hui dans le budget, que ce soit pour le théâtre de Carouge, le théâtre de l'Alchimic ou le théâtre des Amis. Même si, juridiquement, il ne s'agit que d'un préavis d'une commission Culture et que, juridiquement, il est bien sûr de la compétence du Conseil municipal de voter le budget et donc de présenter des amendements, le vote de la commission Culture correspondait à un engagement moral des membres de cette commission d'aller de l'avant avec les conventions des trois théâtres et les montants qui figurent aujourd'hui dans le budget. C'est une chance d'avoir trois théâtres à Carouge. Ces trois théâtres sont très importants. Mme Lammar ne va pas s'engager dans un laïus trop long sur l'importance de ces théâtres dans la vie carougeoise, mais ils contribuent à l'économie de la commune puisque, très souvent,

les gens qui vont au théâtre consomment à Carouge : ils vont dans un bistrot à la suite ou avant la représentation, ils font les vitrines, ils reviennent à Carouge, donc ils font marcher l'économie. Ces théâtres sont également sources d'emplois parce qu'ils engagent du personnel local – élément qui tient aussi à cœur le MCG. Mme Lammar souligne en outre l'importance de la culture comme vecteur de lien social. C'est justement peut-être dans des périodes très difficiles qu'il est important que tous les habitants de la commune ou de la région puissent avoir la possibilité de changer d'air, de changer de cadre et ne plus penser à leurs problèmes quotidiens en « consommant » de la culture, en allant au théâtre. De plus, Carouge a la chance d'avoir trois théâtres qui se complètent. Ils n'ont pas le même répertoire. Le répertoire du théâtre de Carouge attire un public large et varié. Le théâtre des Amis présente un répertoire plus intime à cause de sa petite salle, qui permet d'avoir un lien extraordinaire avec les acteurs. Et le théâtre Alchimic a un répertoire plus contemporain. Une population variée va dans ces trois théâtres. Mme Lammar pense sincèrement qu'il est extrêmement dangereux d'opposer ces théâtres. M. Pistis a raison, le montant des subventions n'est pas le même en fonction des théâtres. Le montant dépend des besoins, des créations. Comme expliqué en commission, ces trois théâtres font de la création, mais il y a trois sortes de création : de la création pure quand le théâtre produit sa pièce, donc crée une pièce, engage des acteurs, fabrique des décors, etc. ; de la coproduction, quand le théâtre met de l'argent pour créer une pièce ; et de la création qui consiste en « l'accueil », comme à l'Alchimic, lequel permet à des spectacles de se créer dans son théâtre – on pense par exemple au *Chat du Rabin* ou à des pièces de Dominique Ziegler. Evidemment, le coût n'est pas le même selon qu'on fait une production ou un accueil, raison pour laquelle les subventions sont différentes d'un théâtre à l'autre. Il faut savoir aussi, comme exposé en commission, que le théâtre de l'Alchimic vit une période très compliquée et qu'il a absolument besoin de ces CHF 100'000.- supplémentaires pour ne pas mettre la clé sous le paillason. C'est un théâtre qui importe beaucoup à Carouge. Il draine une population dans un quartier qui va se développer dans le cadre du PAV. Il serait particulièrement dommage qu'il doive fermer. Il convient aussi de rappeler que la loi sur la répartition des tâches qui a été votée par le Grand Conseil définit que les théâtres, qu'ils drainent une population communale, régionale ou internationale, relèvent des communes, à ces dernières de participer aux frais de fonctionnement. Mme Lammar souhaite encore dire un mot par rapport à la remarque de M. Pistis selon lequel ces théâtres ne cherchent pas d'argent ailleurs. C'est parfaitement faux. La commission Culture a reçu les comptes des théâtres et a pu voir qu'ils font tous énormément de travail pour chercher de l'argent ailleurs et qu'ils ne frappent pas simplement à la porte de la commune pour lui dire qu'ils ont besoin de sous et que c'est à elle de tout payer. Ces trois théâtres font un gros travail à ce propos et Mme Lammar invite M. Pistis à revoir les documents qui ont été donnés en commission pour vérifier cet élément. Au vu de ce qui précède, Mme Lammar pense qu'il est extrêmement dangereux d'opposer ces trois théâtres. Elle demande au Conseil municipal de ne pas entrer dans ce jeu dangereux, de voter les subventions inscrites dans le budget et d'être cohérent avec le vote de la commission Culture qui a eu lieu en juin dernier.

M. Maulini adhère à tout ce que Mme Lammar vient de dire et qui, au-delà d'une opinion, est totalement vrai. Les théâtres genevois sont pourvoyeurs d'emplois locaux. A cet égard déjà, les propositions d'amendement du MCG sont une aberration. Si M. Maulini doit reconnaître une vertu au MCG et à son leader charismatique ici présent, c'est la constance dans l'effort. Chaque année le MCG vient et essaye de trouver ce qu'il appelle des solutions. Pour le MCG, trouver des solutions, c'est raboter, diminuer ou couper. Le MCG a déjà essayé de déshabiller Pierre pour habiller Paul – sauf erreur, il s'agissait l'année dernière d'enlever au théâtre des Amis pour donner au théâtre Alchimic. Cette année, il a redressé la barre : il veut enlever aux deux. Les arguments sont assez fallacieux, parce que l'an dernier le MCG avait utilisé un calcul de prix de revient du théâtre des Amis par spectateur pour montrer que ce théâtre était beaucoup mieux loti que le théâtre de Carouge, mais sans tenir compte du fait que le théâtre de Carouge est subventionné principalement par le canton de Genève. Tous

les arguments sont bons pour essayer de mettre en cause ces théâtres. On peut certes considérer qu'il y a trop de théâtres à Carouge. Ce doit être un taux de théâtres professionnels unique au monde. Il y a quatre salles, puisqu'un théâtre en a deux, pour 21'000 habitants. Oui, c'est considérable, mais Carouge a aussi le record de bistrots, Carouge a d'autres choses uniques, on a une vie privilégiée à Carouge, et pourquoi le théâtre ne serait-il point privilégié ? Il est aberrant de s'attaquer aux théâtres, qui sont pleins et qui font vivre la commune, qui la font rayonner. Mais le MCG pourra continuer année après année, si le peuple lui renouvelle ses mandats, à essayer de proférer des arguments qui peut-être peuvent être entendus par certains.

M. Barthassat répond à M. Pistis, dont la marotte ce soir est le PDC et ses prétendues volte-face. Le PDC suit sa ligne. Il est pour la culture à Carouge. Les retombées économiques de ces théâtres, qui créent des emplois, sont énormes à Carouge. Il ne s'agit pas de volte-face, le PDC a toujours dit qu'il soutiendrait les théâtres, il a toujours dit qu'il soutiendrait l'APED et il va continuer à le faire. Par ailleurs, M. Barthassat est surpris que le MCG veuille donner plus d'argent à Léman Bleu en mettant en avant les emplois mais que, s'agissant des théâtres, les emplois ne comptent tout d'un coup plus du tout – au MCG, on n'est pas tous égaux face aux emplois.

Ce que Mme Decnaeck va dire est assez personnel. Les valeurs de justice et de solidarité sont des valeurs socialistes qu'elle partage. Elle se permet donc de dénoncer ce soir une forme d'injustice en regard de la maigre subvention attribuée au théâtre Alchimic – par conséquent, ce n'est pas le moment de lui enlever CHF 100'000.-. Ce théâtre accueille des jeunes compagnies qui peinent à accéder à des salles pour se produire. Sa programmation explore des thèmes liés à l'actualité et propose une diversité de créations. L'Alchimic est un théâtre au service d'une diversification des publics. On y rencontre un public très jeune. Il permet ainsi une appropriation sociale de la culture par toutes et tous. La commune se doit de défendre la pérennité de cet établissement qui allie soutien à la création, diffusion de la culture et soutien aux pratiques novatrices. Augmenter de façon conséquente la subvention correspondrait à une volonté de défendre de façon très volontariste un théâtre vivant et contemporain. Mme Decnaeck trouve injuste qu'un théâtre situé dans une zone peu favorisée soit moins bien nanti que les autres. Elle ne veut pas opposer les théâtres les uns aux autres, mais dénoncer le fait que la subvention du théâtre Alchimic est vraiment trop faible pour qu'il puisse subsister. Il est essentiel de conserver ce lieu qui donne la possibilité aux jeunes troupes de se produire dans un lieu culturel professionnel, ce qui permet de favoriser la diversité des rencontres, des publics et des créations culturelles. La grande force d'une réelle politique culturelle serait d'identifier les vrais besoins, d'identifier les territoires oubliés. C'est là qu'il faudrait mettre le paquet des subventions. Mme Decnaeck ose espérer un élan de solidarité des théâtres largement subventionnés envers le théâtre Alchimic si ce dernier devait se trouver en difficulté et risquer de disparaître. C'est un point de vue personnel et socialiste.

M. Pistis souligne d'abord que le MCG n'avait pas déposé d'amendements sur les subventions des théâtres en 2015 parce que le Conseil administratif avait indiqué qu'un travail allait être fait sur ces subventions. Ce travail a été fait en 2016. Par conséquent, dire que le MCG a déposé en 2015 des amendements sur la problématique des théâtres et de leurs subventions est une contre-vérité. Le MCG n'avait pas traité ces amendements puisque le Conseil administratif avait fait cette proposition. Quant à la position de la commission Culture, le MCG n'a pas soutenu cette manière de répartir les subventions. Le théâtre de Carouge a 300 places, de mémoire. Le théâtre des Amis a 80 places. On peut se demander comment il se fait qu'un théâtre de 80 places puisse avoir quasiment autant de subvention qu'un théâtre de 300 places. Le MCG voudrait que le Conseil administratif prenne conscience qu'il n'est pas possible de continuer, année après année, à augmenter les subventions de CHF 100'000.- ou de CHF 150'000.-. Il veut que le Conseil administratif

prenne en main la problématique de l'inégalité de traitement entre les théâtres et que la commune arrête de subventionner à outrance certaines institutions et s'interroge peut-être sur le travail qui est fourni par certains théâtres. M. Pistis rappellera en outre qu'en 2012, le Conseil administratif a procédé sans aucun problème à une coupe linéaire de 5%. Moins 5% sur 1 million, cela représente plus de CHF 50'000.-. Et les théâtres ont tourné, que ce soit le théâtre des Amis, le théâtre de l'Alchimic ou le théâtre de Carouge. Aujourd'hui, on peint le diable sur la muraille en disant que si on leur retire la subvention, c'est la fin du monde...

Le Présidente interrompt M. Pistis pour lui demander de conclure son intervention.

M. Pistis a été mis en cause. Il faut rétablir certaines vérités. En 2012, le Conseil administratif a fait une coupe linéaire de 5%. Il n'y a eu aucun souci et les théâtres, en 2016, sont encore là. On peut donc, à un moment donné, se poser la question du sérieux de l'attribution des subventions.

M. Scheidegger trouve indécent de donner autant aux théâtres, pour un loisir, quand on sait que Carouge est la commune du canton qui a le plus de chômeurs. Quand on sort d'une commission Sociale où l'on a expliqué aux commissaires la difficulté de certains quartiers, les conseillers municipaux peuvent effectivement considérer que leur conscience est tranquille parce que quelque chose se fait. Mais en réalité, les cas à l'Hospice général augmentent – la commune de Carouge est celle qui en amène le plus. Il n'y a pas grand-chose qui se fait pour aider ceux-là. Donner près de 3 millions aux théâtres quand il y a des cas comme ceux-là sur la commune, ce n'est pas juste. En plus, M. Scheidegger ne pense pas qu'avoir un théâtre sur la commune apporte grand-chose aux gens qui sont en difficulté, parce que ce n'est pas eux qui vont aller au théâtre. Ils ont besoin d'autre chose.

L'amendement proposant de réduire de CHF 150'000.- la subvention du théâtre des Amis est refusé par 28 non, 3 oui et 0 abstention.

Avant de passer au vote de l'amendement relatif au théâtre Alchimic, M. Pistis tient à relever qu'il ne s'agit pas de diminuer la subvention, mais de garder le *statu quo* et de ne pas accepter l'augmentation de CHF 100'000.-.

Le Président remarque cependant qu'il s'agit de diminuer la subvention qui est inscrite au budget.

L'amendement proposant de réduire de CHF 100'000.- la subvention du théâtre Alchimic est refusé par 21 non, 8 oui et 2 abstentions.

Compte n° 05.000.301.10 Administration – Traitement de base – Poste administrateur à 55% dès le 1^{er} septembre : proposition d'amendement déposée conjointement par le PLR, le PDC et le MCG : - CHF 23'662.-

L'amendement est accepté par 16 oui, 0 non et 15 abstentions.

Compte n° 62.000.301.10 Route – Traitement de base – Agent spécialisé : proposition d'amendement déposée conjointement par le PLR, le PDC et le MCG : - CHF 90'743.-

L'amendement est accepté par 16 oui, 1 non et 14 abstentions.

Compte n° 05.000.301.10 Administration – Traitement de base – Poste responsable LRDBHD à 50% - chef secteur CAVS : proposition d'amendement déposée conjointement par le PLR, le PDC et le MCG : - CHF 34'249.-

M. Pistis annonce que le MCG retire sa signature sur cet amendement. Il a eu l'occasion de s'entretenir avec le Conseil administratif. Sur le plan cantonal, une loi a été votée. Sans entrer dans les détails, cette LRDBHD consiste en un transfert de tâches aux communes, qui doivent désormais traiter toutes les demandes émises par les associations pour occuper le domaine public. Si cette ligne est diminuée à 50%, qui sera péjoré ? Les associations carougeoises et toutes les personnes qui voudront soutenir les activités associatives sur le domaine public. En effet, il y aura du retard dans le traitement des demandes. L'impact se fera donc sur les utilisateurs, c'est-à-dire les associations et toute personne qui sollicitera l'utilisation du domaine public. Une autre personne sera également péjorée : l'employé qui devra travailler à 100% pour un taux d'activité de 50%. Pour ces motifs, le groupe MCG retire sa signature sur cet amendement qui n'est ni judicieux ni logique. M. Pistis a été convaincu juste à l'instant, en discutant avec le Conseil administratif de la nécessité de donner un service aux Carougeois, mais aussi aux associations d'autres communes, voire même d'autres cantons qui viennent demander d'utiliser l'espace public carougeois. Cet amendement sera un frein au développement de Carouge et un frein au développement des commerces carougeois. C'est une réalité. Si aujourd'hui on veut faire des compromis (je te donne ici pour que tu me donnes là), M. Pistis le déconseille sur ce poste-là parce que cela va péjorer le fonctionnement de la commune. Le vote a été fait au Grand Conseil. La loi n'a pas fait l'objet d'un référendum, les différents partenaires ont été consultés, il n'y a pas eu d'opposition à cette LRDBHD. Il est de la responsabilité des conseillers municipaux de donner suite à cette loi et d'en permettre une bonne application. Pour ces raisons, le groupe MCG retire sa signature sur cet amendement qui péjorera drastiquement l'établissement des diverses autorisations sur le plan communal.

M. Walder remercie M. Pistis, qui connaît bien le domaine lié à la LRDBHD. C'est ce que le Conseil administratif a tenté, peut-être maladroitement, d'expliquer en commission. Il propose ce poste pour traiter sereinement les demandes liées aux manifestations et à l'occupation du domaine public. Aujourd'hui, ce poste existe – parce qu'il faut pouvoir traiter les demandes – mais il est pourvu par du personnel temporaire. Avec cet amendement, le risque est que la commune n'ait pas les ressources nécessaires pour traiter les demandes, ce qui aura un impact soit sur la légalité soit sur le nombre de manifestations à Carouge. M. Walder remercie donc M. Pistis, dont il peut confirmer les propos. C'est pour les raisons que M. Pistis a exposées que le Conseil administratif a mis ce poste dans le budget.

Mme Zuber indique que, comme annoncé dans sa déclaration introductive, le PLR considère qu'il faut d'abord commencer par un 50%. Il s'agit d'une nouvelle loi qui vient d'entrer en vigueur. Il faut voir comment cela va évoluer. De plus, le PLR n'est pas convaincu qu'il faille un responsable puisque cette loi a surtout créé de la paperasserie. Dès lors, plutôt qu'un 50% de cadre, ce pourrait être un 70% d'une personne moins qualifiée. C'est une enveloppe que le Conseil administratif peut utiliser dans la marge de manœuvre qui est la sienne. Le PLR pense vraiment qu'il faut créer des postes avec parcimonie. Et comme il n'est pas convaincu qu'il faille un 100% de responsable, il propose de commencer par l'équivalent d'un 50% de responsable qui pourrait être un 70% d'une personne moins qualifiée, et de voir par la suite. Si la personne est engagée à 100%, la commune ne pourra évidemment pas lui réduire son temps de travail dans une année parce qu'il n'y a finalement pas assez de travail. Mme Zuber répète que la loi est entrée en vigueur il n'y a pas longtemps. Pour l'instant, c'est un auxiliaire à 50% qui a été engagé pour faire ce travail et il ne semble pas à Mme Zuber que la commune se soit écroulée depuis.

M. Walder informe Mme Zuber que la LRDBHD a changé il y a une année, soit au 1^{er} janvier 2016. Cette information avait été donnée en commission. Le dispositif communal a été mis en place à la fin de l'année passée. Le Conseil administratif a donc aujourd'hui onze mois de recul quant au traitement des demandes. Il a estimé que c'était suffisant pour savoir quels

étaient les besoins pour assumer d'une façon cohérente, en toute légalité et transparence, le traitement des demandes.

Mme Lammar précise qu'aujourd'hui, il y a en réalité deux 50% pour s'occuper de la problématique LRDBHD : une personne s'en occupe de manière extrêmement concrète et une autre personne s'occupe de tout ce qui est administratif. Il y a donc aujourd'hui déjà un 100%, en temporaire. Comme l'a dit M. Walder, le Conseil administratif a constaté que ce 100% est vraiment nécessaire. Par ailleurs, contrairement à ce qu'a dit Mme Zuber, il ne s'agit pas seulement de paperasserie. Il y a un travail très important d'analyse de dossiers, mais aussi de discussions avec les responsables des manifestations. Comme expliqué en commission, l'idée est aussi de pouvoir rassembler tout le secteur manifestations dans un service qui s'est vu donner de nouvelles compétences depuis un certain nombre d'années, avec tout d'abord la protection de la population qui a été transférée au service informatique logistique – cela sans engagement de poste aucun –, ensuite le développement du guichet unique de prestations – ce qui a également donné du travail supplémentaire en lien avec des prestations nouvelles à la population mais il n'y a pas non plus eu d'engagement de poste. L'idée est de rassembler dans ce service les quelques collaborateurs qui travaillent en relation avec les manifestations et les salles afin que la personne qui veut organiser une manifestation par exemple sur la place de Sardaigne puisse se rendre au guichet unique, remplir un formulaire unique pour demander d'utiliser le domaine public, pour demander aussi des bancs, des tables, des chaises, pour réserver une salle si elle en a besoin et pour toute la question de la LRDBHD. L'idée est donc que tout soit traité au même endroit. Pour cela, il est capital d'avoir les moyens nécessaires, c'est-à-dire un 100% de poste de responsable. Sans cela, ce ne sera pas au guichet unique de prestations que la LRDBHD sera traitée.

Mme Marti souhaite que la séance se termine avant minuit. Elle demande au Président d'avoir la grande amabilité de transmettre à M. Pistis de ne pas donner aux conseillers municipaux des informations qu'ils ont déjà eues en commission. Et s'il avait lu le PV, M. Pistis aurait pu prendre position avant ce soir. Mme Marti remercie donc le Président d'inviter M. Pistis à ne pas redonner aux conseillers municipaux, à propos de chaque poste, toutes les informations qu'ils ont déjà eues dans les commissions. Par ailleurs, elle souhaiterait que les personnes qui ont élu M. Pistis sachent qu'il n'est jamais présent en commission, qu'il ne joue pas le jeu démocratique. C'est un irrespect tant de ses électeurs que de ses propres collègues qui, eux, viennent en commission.

Le Président remarque que gérer le temps est un dur exercice. Il essaie d'être équitable envers l'ensemble des personnes autour de la table. Il rappelle par ailleurs qu'à partir de minuit, le Conseil municipal ne pourra plus voter. Il faut donc accepter d'aller vite. C'est comme Cendrillon, à minuit le carrosse se transforme en citrouille et elle ne peut plus rentrer à la maison.

M. Pistis réplique que le MCG a quatre élus au sein du Conseil municipal de Carouge. Ces élus siègent dans diverses commissions et font correctement leur travail. M. Pistis trouve malvenu de la part des adversaires politiques du MCG de dénigrer le travail de ceux qui sont en commission. Sa préopinante n'a aucun argumentaire politique et se contente de petites attaques sournoises et personnelles. Le MCG fait le combat politique, il peut expliquer pourquoi il soutient tel ou tel projet. M. Pistis ne s'est jamais permis les petites attaques minables et de bas niveau que Mme Marti fait de manière répétitive.

Mme Molinari demande une suspension de séance.

Le Président suspend la séance sept minutes.

Mme Buchs annonce que le PDC a la même position que le PLR. Elle souscrit aux propos de Mme Zuber. Depuis onze mois, la question de la LRDBHD a été beaucoup discutée par les associations, par les partis politiques. Il y a eu d'ailleurs plusieurs motions et questions urgentes écrites du parti des Verts qui demandaient un assouplissement du règlement de la LRDBHD. Ce règlement a été assoupli récemment à la demande de certaines associations de la ville de Genève, que le Conseil municipal de Carouge avait d'ailleurs auditionnées sur la question du PAV, et par l'action de Guillaume Barazzone, maire de la ville de Genève. La LRDBHD est une loi en discussion, particulièrement son règlement d'application. Il reste une marge de manœuvre politique sur cette loi, sur le transfert de charges sur les communes et sur la dureté de certains articles du règlement. Ce travail politique peut être fait par la conseillère administrative en charge du dossier, éventuellement avec les magistrats des autres villes membres de l'Union des villes genevoises. Une fois que tout aura été discuté et que la question de la LRDBHD sera un peu apaisée, il sera possible de savoir s'il faut vraiment un 100% ou si un 50% suffit.

M. Walder pense qu'il y a une petite confusion par rapport à l'allègement de la LRDBHD. Son parti a effectivement demandé à maintes reprises d'alléger les conditions pour les associations, c'est-à-dire de leur imposer moins de prérequis pour tenir des buvettes lors de manifestations. Mais cela n'allège pas du tout le travail de la commune, lequel consiste à vérifier, avant de délivrer les autorisations, que les associations répondent à tous les critères légaux. Que la loi demande un certificat de cafetier-restaurateur ou qu'elle demande un diplôme de la Croix-Rouge en tenue de bar, cela ne change pas le travail de contrôle, mais uniquement les exigences pour ceux qui tiennent les buvettes. Le transfert des charges reste inchangé. Ces tâches étaient effectuées auparavant par le canton et ont été transférées aux communes au 1^{er} janvier 2016, sans que cela n'entre dans la loi sur la répartition des tâches canton-communes, donc sans transfert de financement – on ne sait pas pourquoi tant l'ACG que le canton sont passés en dehors de la loi sur la répartition des tâches, empêchant ainsi les communes d'obtenir une compensation financière pour ces charges supplémentaires qui se trouvent être, pour une ville comme Carouge qui accueille énormément de manifestations, totalement disproportionnées par rapport à d'autres communes qui ont relativement peu de manifestations sur leur territoire. Il y a plusieurs manifestations par jour à Carouge et cela demande un traitement extrêmement lourd.

M. Morex peut comprendre l'énervement de Mme Marti à la longueur des propos tenus par certains conseillers municipaux alors que certaines informations ont déjà été données au sein de la commission. Ce reproche pourrait aussi être fait aux conseillers administratifs qui, ce soir, n'ont fait que répéter ce qu'ils ont déjà dit en commission. M. Morex s'adresse ensuite au Président, qui est le maître de la direction de cette séance. Quand des conseillers municipaux ont demandé la parole mais que le Président donne la parole au Conseil administratif avant même que les membres du délibératif aient pu s'exprimer, M. Morex trouve que cela fausse le débat. En ville de Genève, sauf erreur, les conseillers administratifs interviennent seulement quand plus aucun conseiller municipal ne demande la parole, et ce sont les conseillers administratifs qui closent le débat. M. Morex trouve que c'est moins fausser le débat que la manière de faire du Président.

Le Président en prend bonne note. Comme M. Morex l'a dit, il décide de la tenue des débats, à moins que le règlement ne prévoit quelque chose. Peut-être le bureau devrait-il se pencher sur la question soulevée par M. Morex et proposer une modification du règlement.

Pour M. Morex, ce n'est pas une question de règlement, c'est une question de bon sens et de respect du débat.

Le Président remarque que le Conseil administratif défend son budget, comme le Conseil municipal défend sa position. La question sera peut-être reprise au bureau.

L'amendement est accepté par 18 oui, 5 non et 8 abstentions.

Compte n° 312 Eau, énergies, combustibles : proposition d'amendement déposée par les Verts : - CHF 34'069.-

Nouveau poste, délégué à l'énergie à 80% (CHF 102'206.- annuel) dès le 01.09.2017 : proposition d'amendement déposée par les Verts : + CHF 34'069.-

M. Calame relève qu'en ce mois de novembre, sur le boulevard des Promenades, la ville de Carouge fait fièrement claquer au vent l'étendard bleu des cités de l'énergie. Dans les urnes ce dimanche, les Carougeois s'apprêtent à plébisciter la sortie programmée du nucléaire. Simultanément, dans son projet de budget 2017, Carouge biffe allègrement le poste tant attendu de délégué à l'énergie. Parallèlement, il est prévu au budget une augmentation de CHF 140'000.- des charges d'eau, de gaz, de mazout et d'électricité, donc une augmentation de plus de 6% pour 2017, alors que dans le même temps le coût des énergies baisse. Est-ce que Carouge doit réellement concourir au tiercé des plus grands consommateurs d'énergie ? Dans l'apparente confusion des chiffres, les Verts carougeois ont choisi leur camp, celui de la sobriété énergétique. En commission des finances, ils ont eu l'occasion de faire leur démonstration que le budget pour l'achat d'énergies leur paraissait surévalué. Dès lors, pour faire des économies financières et énergétiques dès 2017, il faut que la commune de Carouge s'adjoigne les services d'un spécialiste dans le domaine, en prenant exemple sur le succès spectaculaire rencontré dans les autres grandes communes genevoises. Les Verts carougeois invitent les conseillers municipaux à faire bon accueil à leur projet d'économie, en votant la création d'un poste de délégué à l'énergie à 80% dès le 1^{er} septembre 2017 et en compensant cette charge de CHF 34'000.- par une économie équivalente sur la ligne 312 Eau, énergies et combustibles.

M. Barthassat déclare que le PDC fera bon accueil à cet amendement, si l'on peut dire. En effet, le PDC a bien compris le fond de la proposition des Verts mais, sur la manière de faire, il constate que leur conseiller administratif n'a pas proposé ce poste dans le budget 2017. M. Barthassat pense donc qu'il est urgent d'attendre l'année prochaine pour voir si le conseiller administratif a besoin de ce poste, pour voir s'il va le proposer. Le PDC sera alors peut-être beaucoup plus ouvert à la discussion. Mais actuellement, en l'absence d'une proposition du conseiller administratif, le PDC ne juge pas ce poste nécessaire pour 2017.

M. Walder rappelle que le Conseil administratif a présenté le poste de délégué à l'énergie dans le budget 2016. Le Conseil municipal a refusé ce poste. Au même titre qu'il a maintenu cette année les réductions de certaines lignes budgétaires voulues par le Conseil municipal l'année passée, le Conseil administratif n'a pas remis ce poste dans le budget, pour respecter la décision du Conseil municipal. Il n'en reste pas moins que le Conseil administratif est totalement convaincu que ce poste fait sens et permettrait à la commune de réaliser de belles économies d'énergie, bien supérieures aux coûts de ce poste. Toutefois, même si le Conseil administratif estime que la décision du Conseil municipal était mauvaise, il ne va pas revenir à la charge chaque année. Il laisse le soin au Conseil municipal de corriger ses erreurs, si ce dernier estime qu'il s'agit d'une erreur.

M. Prod'hom rappelle qu'en août 2010, le peuple a voté la nouvelle loi sur l'énergie. Cette loi impose à tous les propriétaires, y compris les communes, de faire le bilan énergétique de leurs immeubles. Cela devait être fait pour 2014, avec les trois IDC consécutives. En commission, les Verts ont demandé de voir les IDC du parc immobilier de la commune. Cinq bâtiments sont très largement au-dessus de 900 mégajoules par mètre carré par an. Onze sont au-dessus de 600. Le parc immobilier de la ville de Carouge est donc en très mauvais état. Et selon la loi, des mesures doivent être prises dans les trois ans. Dans ce domaine, la commune est encore en train de prendre du retard. Comme l'a dit M. Calame, elle n'est

absolument pas exemplaire. Un autre volet du délégué à l'énergie est son rôle dans les nouveaux plans directeurs, par exemple pour le secteur du PAV. C'est ce qui a été fait à Vernier. Le délégué à l'énergie planifie les grands projets avec les entreprises et les investisseurs. M. Prod'hom rappelle que 40% du PAV se trouvent sur la commune de Carouge, à quoi s'ajoutent Carouge Est et Carouge Sud. Il faut cette planification, qui permet de mieux utiliser les ressources, de mieux utiliser la production d'énergie, etc. M. Prod'hom regrette vivement que cet amendement risque d'être refusé simplement parce qu'il aurait dû être présenté par le magistrat. Si l'amendement vient du Conseil municipal, c'est un acte fort. Et comme l'a dit M. Calame, la Suisse va certainement renoncer au nucléaire et donc passer à l'énergie renouvelable. La gestion du parc immobilier de la commune a pris énormément de retard – il n'y a pas de réducteurs d'eau, les eco21 ne sont pas faites partout. Il y a un sens à avoir ce délégué à l'énergie. Enfin, M. Prod'hom rappelle que le Conseil municipal avait voté ce poste à 60%, mais qu'il fallait un 80% pour attirer de bons candidats.

Par rapport aux économies projetées sur les lignes énergies, Mme Lammar relève que les montants qui figurent dans le budget ont été estimés par l'administration de manière prudente, en fonction de différents paramètres. Il est bien sûr possible d'être moins prudent que l'administration, mais Mme Lammar attire l'attention du Conseil municipal sur le fait que si, par malheur, l'hiver était particulièrement rigoureux et que ces lignes étaient en dépassement en 2017, il faudrait que le Conseil municipal ait la cohérence de ne pas dire que le Conseil administratif ne sait pas gérer ses lignes.

M. Prod'hom précise que cette réduction de la consommation énergétique est proposée par principe. Le délégué à l'énergie, plutôt que des entreprises de chauffagiste, pourra proposer une bonne régulation, ce qui permettra d'arriver à ces montants. Il ne s'agit pas de parier sur le prix de l'énergie, mais de faire une action qui entraîne une réduction de la consommation énergétique.

A propos de prudence, M. Calame a bien noté ce qui a été dit. Néanmoins, on pourrait aussi par prudence regarder les statistiques de l'office cantonal de la statistique qui montrent une baisse considérable du prix du mazout et une baisse du prix du gaz dès l'année 2014, baisses qui n'ont pas impacté les budgets de la commune. La proposition faite ici est tout à fait prudente. Et M. Calame pense que l'avenir montrera que les économies seront encore plus grandes que ce qui est proposé ici.

L'amendement proposant de réduire de CHF 34'069.- le compte n° 312 Eau, énergies, combustibles est refusé par 12 non, 8 oui et 1 abstention.

Le Président passe au vote du second amendement.

Comme l'économie n'a pas été votée, M. Morex ne voit pas comment le Conseil municipal peut voter le second amendement.

Mme Molinari remarque que le budget total doit permettre la dépense supplémentaire, peu importe sur quelles lignes ont été faites les économies. Le Conseil municipal a coupé des postes, ce qui a entraîné des économies. Il est donc possible de voter cet amendement.

M. Morex n'est pas d'accord.

Selon M. Maulini, si le budget présente un boni suffisant, il est possible de voter ce second amendement.

Le Président indique que le boni s'élève actuellement à CHF 113'000.-. Par correction, il convient de voter le deuxième amendement après avoir voté le premier amendement, même si l'on sait d'avance que ce poste ne va pas passer.

Mme Molinari souligne qu'il ne s'agit pas d'une subite lubie de sa part. Cela a toujours été fait ainsi, chaque fois que le Conseil municipal a voté un budget.

L'amendement proposant un nouveau poste de délégué à l'énergie à 80% dès le 1^{er} septembre 2017 pour CHF 34'069.- est refusé par 13 non, 12 oui et 6 abstentions.

[Trois votes sont nécessaires pour arriver à ce résultat, le compte n'étant pas bon lors des deux premiers votes.]

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix le budget 2017.

Le budget 2017 est accepté par 27 oui, 3 non et 1 abstention.

7. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 058-2016 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À LA FIXATION DU MONTANT MINIMUM DE LA TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE POUR L'ANNÉE 2017.

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 20 octobre 2016 et renvoyé en commission des Finances des 1^{er} et 3 novembre 2016.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 12 oui, 0 non et 0 abstention.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

8. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 059-2016 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE DU CRÉDIT DESTINÉ AU VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE AU FONDS INTERCOMMUNAL POUR LE DÉVELOPPEMENT URBAIN (FIDU) POUR LE VERSEMENT DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUX COMMUNES GENEVOISE.

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 20 octobre 2016 et renvoyé en commission des Finances des 1^{er} et 3 novembre 2016.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 12 oui, 0 non et 0 abstention.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

9. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 060-2016 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'ACQUISITION DE MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS D'EXPLOITATION ET AUX TRAVAUX EXTRAORDINAIRES D'ENTRETIEN.

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 20 octobre 2016 et renvoyé en commission des Finances des 1^{er} et 3 novembre 2016.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 7 oui, 0 non et 5 abstentions.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

10. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 044-2016 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'ADOPTION D'UN PLAN D'UTILISATION DU SOL (PUS) : VIEUX-CAROUGE, OCTROI, ARMES ET PROMENADES ET DE SON RÉGLEMENT D'APPLICATION (RPUS).

M. Walder introduit le sujet. La ville de Carouge travaille depuis plus de deux ans sur la mise en place d'un plan d'utilisation du sol pour le Vieux-Carouge – M. Walder en avait d'ailleurs informé le Conseil municipal. L'objectif principal de ce plan d'utilisation du sol est bien sûr le soutien aux activités commerciales et artisanales, en limitant au maximum les changements d'affectation en arcade au profit de bureaux et d'autres activités dites « froides ». Cet outil permettra à la commune d'être interpellée et de se prononcer sur tout changement d'affectation et de destination d'un espace en arcade dans le périmètre du Vieux-Carouge. Si, pour une grande partie des demandes, l'accord sera octroyé en principe quasi-automatiquement, le Conseil administratif pourra désormais s'opposer à des projets qui porteraient atteinte à l'attractivité et à l'animation du centre historique de Carouge, par exemple en ce qui concerne la transformation d'arcades commerciales ou artisanales en bureaux. Si le PUS et son règlement ne résoudre pas tous les problèmes du petit commerce à Carouge, ils collaboreront sans conteste à renforcer l'animation et l'attractivité du Vieux-Carouge. En cela, ils participent d'une stratégie plus globale incluant d'autres outils, tel par exemple le soutien à la création et à la diffusion de la monnaie le « Léman » qui favorisera le commerce de proximité. M. Walder invite donc le Conseil municipal à prendre en considération cette délibération afin qu'il puisse la présenter en commission.

Le Président ouvre la discussion sur la prise en considération du projet.

M. Calame déclare que cette proposition sera bien sûr acceptée par les Verts. Il souhaite insister sur l'importance que représente l'acceptation de ces PUS qui ont permis, notamment en ville de Genève, de résister à la concurrence foncière des différentes activités dans les arcades. Il cite à cet égard l'expérience récente qui a été faite tout près d'ici : la réouverture du cinéma Empire à la rue de Carouge qui, dans la concurrence, n'était pas à la hauteur mais comme il s'agissait d'un cinéma, il a été possible de le rouvrir, avec un grand succès aujourd'hui. Les PUS sont donc un outil très important pour la sauvegarde d'activités rentables mais qui ne peuvent peut-être pas régater dans toutes les concurrences foncières qu'on peut connaître sur le territoire d'une ville.

M. Baertschi voit avec satisfaction que le Conseil administratif vise le principe qui avait été établi dans le plan de site. L'idée est généreuse. Il y aura toutefois deux problèmes majeurs. Le premier concerne l'accessibilité, parce qu'il est évident qu'avec notamment certaines idées de réaménagement de l'espace public, des problèmes pour louer les arcades risquent de se poser. Le deuxième, c'est que les fondations communales de Carouge ont parfois, y compris récemment, loué les locaux à des bureaux. Il faudra bien montrer l'exemple dans ces cas-là. M. Baertschi pense que la commission aura une discussion intéressante à cet égard. Il ne suffit pas de préconiser un principe, pour ensuite ne pas l'appliquer.

Concernant cette dernière intervention, M. Walder rappelle que les fondations communales sont indépendantes. Aujourd'hui, le Conseil administratif n'est pas du tout interpellé lorsqu'il y a un changement d'affectation d'une arcade appartenant à une fondation, comme pour

n'importe quel propriétaire privé. L'établissement d'un PUS permettra à la commune de se prononcer sur le changement d'affectation si celui-ci n'est pas conforme à ce qui est souhaité pour le Vieux-Carouge.

La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission de l'Urbanisme.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Gerster recommande aux commissaires de s'interroger sur ce qui se passerait si le propriétaire peut démontrer qu'il a un fort manque à gagner suite à la décision du Conseil administratif de ne pas accepter son futur locataire. On sait en effet que de nombreuses arcades sont vides dans le Vieux-Carouge et qu'il est très difficile pour certaines de trouver preneur. M. Gerster invite également la commission à se demander ce qui se passerait en cas de transfert en cours de validité du bail, sachant que les baux commerciaux ont une durée de cinq ou dix ans en principe. Si la société trouve un repreneur mais que cela implique un changement d'affectation, quid si le Conseil administratif refuse ce changement ou impose certaines conditions ? Et, le cas échéant, qui payera les frais que cela engendre ? M. Gerster recommande enfin de s'interroger sur l'incidence au niveau du personnel communal. En effet, un fonctionnaire épluchera ces demandes. Faudra-t-il un poste supplémentaire ou ce travail pourra-t-il être absorbé par le personnel actuel ?

Pour répondre partiellement à son préopinant, M. Calame relève qu'il s'agit effectivement d'une certaine limitation du droit de propriété, qui a néanmoins été acceptée par le Tribunal fédéral. Par ailleurs, il pense qu'il serait intéressant que les commissaires puissent entendre l'expérience des communes qui ont déjà des PUS, notamment en auditionnant un représentant de la ville de Genève.

11. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 056-2016 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT DE CONSTRUCTION DE CHF 397'000.- POUR LA MISE EN CONFORMITÉ ÉNERGÉTIQUE DU BÂTIMENT ET LA RÉNOVATION DES INSTALLATIONS TECHNIQUES DE LA CUISINE DE L'AUBERGE COMMUNALE.

Mme Lammar introduit le sujet. Cette délibération s'inscrit dans des discussions qui ont eu lieu ce soir puisqu'elle concerne les économies d'énergie. Elle fait suite au crédit d'étude que le Conseil municipal avait voté en février dernier. L'étude devait porter sur la mise en conformité énergétique du bâtiment de l'Auberge communale et la rénovation des installations techniques de la cuisine. Suite à cette étude, le Conseil administratif revient au Conseil municipal avec un crédit de construction. Pour rappel, l'Etat a envoyé à la ville de Carouge il y a maintenant un certain temps une injonction afin qu'elle mette en conformité ce bâtiment dont l'indice de consommation énergétique est beaucoup trop élevé. Deux analyses préliminaires ont démontré qu'il était difficile d'agir sur l'enveloppe-même du bâtiment étant donné qu'elle ne présente pas de potentiel d'amélioration significative, d'une part de par ses qualités thermiques et constructives et d'autre part de par la réglementation spécifique de conservation du patrimoine du Vieux-Carouge. En revanche, ces études préliminaires ont permis de constater que les installations de ventilation du bâtiment et celles de la cuisine, ainsi que certains appareils de cuisine étaient obsolètes, vieillissants et très énergivores. C'est donc sur ces éléments que l'étude a porté. L'analyse a démontré que la modernisation des installations de cuisine et des installations de ventilation permettra de faire évoluer les indices de consommation sous le seuil exigé par le canton. Par ailleurs, l'analyse des installations de cuisine effectuée par le bureau mandaté en collaboration avec la gérance de

l'Auberge communale a permis d'identifier certains dysfonctionnements tant fonctionnels que techniques de l'installation de cuisine et a abouti à l'élaboration d'un plan de cuisine et d'équipement adapté aux besoins et à la situation actuelle du restaurant. A noter encore que les gérants de l'Auberge communale participeront aux frais de rénovation des installations de cuisine qui ne sont pas dus par le propriétaire et qui correspondent aux améliorations fonctionnelles et facilitatrices de l'aménagement, d'une part, et des appareils spécifiques achetés par ces gérants, d'autre part, ceci pour un montant de CHF 20'000.-. Les conseillers municipaux ont un récapitulatif de tous ces éléments dans les annexes à la délibération. Les documents ont également été mis sur CMnet. En page 36 de l'annexe 1 figurent les économies d'énergie qui sont envisagées pour ce qui est de la modernisation des installations de cuisine et de ventilation. Le Conseil administratif propose ce soir au Conseil municipal d'accepter la réalisation de ces travaux de mise en conformité énergétique et de rénovation des installations techniques de la cuisine, pour un montant de CHF 397'000.-.

La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission Constructions et logements.

Au vu de tout ce qui a été dit par la conseillère administrative, M. Antonioli ne voit pas l'intérêt de faire une commission pour traiter ce projet. De toute façon, la commune est obligée de faire ces travaux. Il propose donc la discussion immédiate.

La discussion immédiate est acceptée par 30 oui, 0 non et 1 abstention.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

12. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 063-2016 P: PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À UN CRÉDIT BUDGÉTAIRE SUPPLÉMENTAIRE POUR LA COMPTABILISATION D'AMORTISSEMENTS 2016.

M. Walder introduit le sujet. Cette délibération vise à permettre au Conseil administratif de procéder à des amortissements complémentaires, seulement en cas de résultat positif pour l'année 2016 et ce à hauteur du montant inscrit dans la délibération, soit CHF 8'011'452.78. Ce montant correspondant peu ou prou au résultat 2015 – qui était exceptionnel. Si le résultat 2016 devait être moindre, voire négatif, le montant concerné serait revu à la baisse, respectivement cette délibération ne serait pas appliquée. Les amortissements, quant à eux, concernent uniquement les délibérations qui ont déjà été votées, dont la liste figure dans la délibération. Pourquoi soumettre cette délibération au Conseil municipal avant la clôture des comptes ? Le service de surveillance des communes a informé la ville de Carouge que, légalement, cette délibération devait être votée durant l'année en cours d'exercice et non pas une fois l'année terminée et les comptes finalisés. C'est la raison pour laquelle le résultat de l'exercice est encore inconnu. Cette délibération permettra d'alléger l'impact des amortissements sur le budget de fonctionnement – ce qui sera précieux tout particulièrement pour les prochaines années. En effet, les prochaines années, non seulement les investissements devraient être très élevés mais, avec certaines réformes de la fiscalité en vue, il se pourrait que les recettes de la commune baissent alors que ses charges augmentent. Il est donc intéressant de réduire les charges. Réduire la ligne Amortissements par des amortissements complémentaires ne peut être que positif, également en vue de repousser l'obligation, ou la demande, d'augmenter le centime additionnel. M. Walder souhaite rappeler que cette délibération n'affecte en rien le résultat, pour ce qui est du

remboursement de la dette : elle ne touche pas la trésorerie, mais uniquement l'affectation comptable du résultat. Il souligne encore une fois que l'objectif de cette délibération est de pouvoir anticiper des amortissements grâce au résultat de l'exercice. Le Conseil administratif invite le Conseil municipal à faire bon accueil à cette délibération.

La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

13. MOTIONS

1. Motion 015-2016 P : Un marché pour mettre en valeur les artisans de Carouge

Le Président demande à ses auteurs s'ils souhaitent voir ce projet porté à l'ordre du jour de la présente séance.

Mme Decnaeck répond par l'affirmative.

Le Président invite le secrétaire à en donner lecture.

Un marché pour mettre en valeur les artisans de Carouge

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

- *Vu le nombre important d'artisans à Carouge*
- *Vu le fait que ces artisans par leur singularité et leur diversité marquent l'identité de la ville de Carouge*
- *Vu le peu d'occasions pour ceux-ci d'exposer leur travail et leurs savoir-faire*
- *Vu la volonté de la commune de développer un pôle touristique à Carouge*
- *Vu le souhait de décentraliser les manifestations et considérant que la Place du Marché et la Place de Sardaigne sont suffisamment occupées.*

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

- *A étudier, en collaboration avec les Intérêts de Carouge, la mise en place d'un marché des Artisans comme cela se passe souvent dans les villes touristiques, ceci de façon régulière et particulièrement pendant l'été.*
- *Ce marché devrait se dérouler sur la Place du Théâtre afin de marquer l'identité de cet évènement.*

Pour le Parti Socialiste

Le Président ouvre la discussion sur la prise en considération du projet.

Mme Decnaeck présente la motion, qui exprime trois volontés. D'abord, elle a discuté avec des artisans de Carouge, qui manifestaient le désir d'exposer afin de vendre leurs produits. Contrairement à ce qu'on pourrait croire, ce qui fait l'identité de Carouge, ce ne sont ni les bistrotts, ni les restaurants, ni les boutiques – souvent on dit que Carouge, c'est l'endroit où l'on sort, où l'on fait la fête, etc. Mme Decnaeck dirait que ce qui marque l'identité de Carouge, c'est l'artisanat. Elle irait même jusqu'à dire que l'architecture et l'artisanat sont les deux mamelles de Carouge. C'est la première volonté. Il y a une autre volonté, celle de la commune qui désire développer le tourisme à Carouge. Il y a même une rubrique « tourisme » sur le site internet de Carouge. Pour attirer les touristes, il faut organiser des événements. Un marché des artisans serait un événement qui permettrait aux touristes de venir en ville de Carouge. Enfin, la troisième volonté est celle d'exploiter la place du Théâtre, qui est peu utilisée – et cela ferait plaisir à Mme Marti qui trouve que la place de Sardaigne est trop souvent utilisée et qu'il y a trop de bruit. Pour utiliser une formule à la mode, il suffirait de tricoter ces trois volontés pour donner vie à cette idée.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la prise en considération de la motion.

La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le Bureau propose la discussion immédiate et le renvoi au Conseil administratif.

Le Président précise que pour ce faire, il faut transformer la motion en postulat.

La transformation de la motion en postulat est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le renvoi du postulat au Conseil administratif est accepté par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

2. Motion 016-2016 P : Subventions et gratuités : demandons des avantages pour les Carougeois

Le Président demande à ses auteurs s'ils souhaitent voir ce projet porté à l'ordre du jour de la présente séance.

La réponse étant positive, le Président invite le secrétaire à en donner lecture.

Subventions et gratuités : demandons des avantages pour les Carougeois

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

- *Vu les difficultés financières que rencontre notre commune,*
- *Vu la part importante du budget dévolue aux subventions, ainsi qu'aux gratuités,*
- *Vu l'attrait des installations ou prestations carougeoises pour les résidents des communes voisines, ainsi que pour les associations ou entités cantonales ou des autres communes genevoises,*

- *Vu l'absence de réductions ou de gratuités pour les Carougeois de la part des organismes subventionnés ou bénéficiant de gratuités.*

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

- *A négocier pour chaque subvention ou gratuité, qui s'y prête, un avantage particulier pour les Carougeois, qui peut notamment prendre la forme de réduction de tarifs, de gratuité ou de prestations plus importante ;*
- *A revoir les gratuités et les tarifs des installations pour favoriser les résidents et les associations carougeoises.*

Le groupe PLR

Le Président ouvre la discussion sur la prise en considération du projet.

Mme Zuber présente la motion :

Comme annoncé lors de la déclaration PLR sur le budget, nous avons déposé cette motion afin de centrer les dépenses communales sur les prestations à la population. En effet, en ces temps difficiles pour nos finances communales, surtout au moment où le Conseil administratif nous annonce sa volonté d'augmenter les impôts l'année prochaine ainsi que la suivante, il nous paraît primordial de nous assurer que ce sont effectivement nos citoyens qui bénéficient de l'usage des deniers publics. En raison de la qualité des installations carougeoises et de la générosité communale en matière de subvention et de gratuité, les prestations qui en découlent ont un fort attrait pour les habitants des communes voisines qui en profitent sans pour autant contribuer à leur financement. Ainsi, nous souhaitons que le Conseil administratif prévoie des tarifs préférentiels pour les Carougeois dans les infrastructures communales et qu'il négocie avec les associations subventionnées ou bénéficiant de gratuités des avantages à leur destination. Afin de permettre une étude sereine de cette proposition, nous invitons le Conseil municipal à accepter l'entrée en matière et à envoyer cette motion à la commission des Finances.

M. Baertschi signale que cette discussion était déjà intervenue au Conseil municipal il y a un certain nombre d'années. Le problème qui se pose est le suivant. Si la ville de Genève fait la même chose avec les musées, la piscine des Vernets et d'autres installations communales... Tout est imbriqué – M. Baertschi pense notamment au stade du Bout-du-Monde, ou au fait que des Carougeois sont membres de clubs genevois, comme sa fille qui allait dans un club de Servette. Il y aurait alors des catégories différentes pour les habitants de la ville de Genève et pour ceux de Carouge ? Le Conseil municipal peut refaire la discussion, mais le problème est délicat. M. Baertschi sait que certaines communes le font pour certaines infrastructures, mais il s'agit plutôt de petites communes. Il souligne surtout le fait qu'entre la ville de Carouge et sa grande voisine, la ville de Genève, beaucoup de choses sont liées. Il n'a rien contre une nouvelle discussion, mais il voulait quand même évoquer le fait qu'il ne faut pas non plus tomber dans le populisme.

Mme Molinari comprend bien l'idée de la motion, qui est de limiter les dépenses. Mais cette proposition lui semble être une fausse bonne idée dans la mesure où il a été démontré plusieurs fois, lors de différents débats, qu'il est difficile, voire impossible, de détricoter tout ce qui est subventions reçues par les Carougeois à l'extérieur et tout ce que Carouge pourrait faire payer aux gens qui viennent de l'extérieur. De plus, Mme Molinari se demande

si l'objectif proposé par la motion est justifié alors que cette motion entraînera une gestion mammoth. Elle ne le pense pas.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la prise en considération.

La prise en considération est acceptée par 22 oui, 7 non et 1 abstention.

Le bureau propose le renvoi en commission des Finances.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre tour de pré-consultation.

M. Mützenberg souhaite que la commission soit informée de la politique de la ville de Genève et des autres communes sur cette thématique, pour vraiment savoir quelles seraient les implications. Il est en effet sensible aux arguments de M. Baertschi.

Mme Molinari recommande d'évaluer de manière aussi détaillée que possible quel sera l'impact de cette motion sur les éventuels échanges de gratuités entre communes, par exemple pour les habitants de Genève qui viendraient à Carouge et vice versa. Il s'agit aussi de voir quelle serait l'implication en termes de travail administratif.

A l'occasion d'une motion précédente, M. Voignier avait recommandé, pour savoir qui utilise les infrastructures carougeoises, de demander le code postal des gens quand ils payent un billet d'entrée ou font un abonnement. Il souhaite savoir si cela a été fait. Si tel est le cas, il demande que le résultat soit présenté à la commission. Et si cela n'a pas été fait, il le regrette. Cela pourrait donner une indication sur le nombre de personnes qui profitent par exemple de la bibliothèque mais qui viennent d'autres communes. Cela permettrait d'avoir une réflexion un peu plus coordonnée.

M. Maulini recommande à la commission d'auditionner quelqu'un de la ville de Genève, laquelle a déjà eu la réflexion que Carouge va avoir. Et à l'heure où l'on parle de désenchevêtrement, une telle motion n'en prend pas le chemin, parce que, demain, les Carougeois payeront plus cher quand ils iront au Grand Théâtre et les Genevois payeront plus cher quand ils iront au théâtre de Carouge – et pour mériter d'entrer à la Fondation Bodmer à Cologny, le billet sera très, très cher.

M. Baertschi n'a jamais entendu un Carougeois se plaindre par exemple du coût des places de théâtre par rapport aux prix qui sont pratiqués ailleurs. Par contre, il y a certaines doléances pour les locations de salles, dont les tarifs sont un peu élevés. Ce serait peut-être aussi l'occasion d'évoquer cette question.

Mme Marti souhaiterait mieux comprendre l'invite et que la commission fasse le lien avec les associations qui, pour une bonne part, sont carougeoises et reçoivent des subventions qui servent donc déjà aux Carougeois. Elle souhaite que la commission voie dans quelle mesure des avantages ne sont pas déjà donnés aux Carougeois par le biais de ces subventions versées aux associations carougeoises.

14. POSTULATS

Il n'y en a pas

15. RESOLUTIONS

Il n'y en a pas

16. PETITIONS

Il n'y en a pas.

17. QUESTIONS

Réponses du Conseil administratif aux questions en suspens des conseillers municipaux

Réponse de M. Walder à la question écrite de Mme Besse qui s'inquiétait du manque de places pour personnes à mobilité réduite au chemin du Centurion

En réponse à votre question écrite déposée lors de la séance du Conseil municipal du 15 septembre 2016, nous sommes en mesure de vous apporter les éléments de réponse suivants.

Nous rejoignons votre préoccupation de faciliter la vie des habitants, des personnes à mobilité réduite tout particulièrement, comme celles des commerçants.

Toutefois les prérogatives de décision d'affectation de places « handicapés » ou de livraison n'appartiennent pas à la Commune mais au département chargé des transports (DGT).

Aujourd'hui toute modification d'affectation du stationnement est soumise à l'enquête publique et à un arrêté de la DGT, ce qui implique une procédure minimale de 6 mois.

De plus la demande afin d'obtenir une place « handicapé » doit être faite par une personne munie d'un macaron « handicap », même si cette demande peut être appuyée par la Commune. En revanche une pharmacie, un médecin, ou un physiothérapeute, ne peuvent pas faire cette demande.

A compter du 1er janvier 2017, il existera de nouvelles compétences transférées à la Commune dans ce domaine, comme notamment le marquage et la pose de signaux pour les cases de stationnement destinées aux personnes handicapées et pour les cases dites de "livraison",

S'agissant des cases dites de "livraison", la Commune pourra procéder elle-même à l'établissement d'un plan de marquage qu'elle fera valider par la DGT.

En ce qui concerne les cases de stationnement pour personnes handicapées, leur mise en place nécessitera toujours la prise d'un arrêté qui sera toujours de la compétence de la DGT, précédée d'une mise à l'enquête publique qui, elle, sera de prérogative communale.

Les nouvelles prérogatives de la Commune ne changent pas la nécessité pour créer une place pour personnes handicapées qu'un habitant ou une habitante au bénéfice d'un macaron « handicap » dépose au préalable une demande. C'est donc le préalable de toute création de place pour personnes handicapées.

Réponse de M. Walder à la question écrite de M. Morex concernant le dépôt de chantier devant la Bourse

En réponse à votre question écrite déposée lors de la séance du Conseil municipal du 16 octobre 2016, nous sommes en mesure de vous apporter les éléments de réponse suivants.

Concernant la suppression temporaire de places de stationnement lors d'un chantier, celle-ci est régie par un cadre légal spécifique : l'article 71 alinéa 4 du Règlement d'exécution de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière, qui précise que « La compensation ne s'applique pas lorsque la suppression intervient de manière temporaire dans le cadre de travaux dûment autorisés par les autorités compétentes ».

Par ailleurs, concernant la loi de compensation des places définitivement supprimées à laquelle vous faites référence, nous tenons à vous préciser que, dans un cadre général, cette compensation peut non seulement se faire en sous-sol dans un parking public, mais également en surface, ou dans un parking privé en sous-sol ou en surface si accord du propriétaire, ainsi que, sous certaines conditions, par la création de places deux-roues motorisés.

Le choix de l'endroit pour les installations de chantier appartient aux organisateurs de celui-ci plutôt qu'au Conseil administratif, et il doit logiquement avoir un lien fonctionnel avec le lieu-même des travaux.

Nous noterons ici que les installations de chantier pour les travaux TPG, enlevées depuis le 21 octobre, ont en partie été situées à la rue des Moraines à la demande de la Commune, pour diminuer l'emprise à proximité de la place du Marché.

Pour celles requises par le chantier de rénovation des immeuble 1-3-5 place du Marché, en principe de mai à novembre 2016, il n'y avait pas la possibilité de les loger ailleurs sans prêter le fonctionnement du chantier et/ou impacter la cour du Triangle et ses aménagements extérieurs, sans compter les nuisances qu'un tel emplacement aurait impliqué pour tous les riverains.

Les installations de ces deux chantiers ont été bâchées à la demande de nos services pour en limiter les nuisances visuelles et éviter certains rejets.

Quant à l'indemnisation potentielle des commerces, si elle était objectivement avérée, la demande devrait être adressée aux instigateurs des travaux et non à la Commune.

Réponse de M. Walder à la question écrite de M. Morex relative aux manifestations

Tout d'abord nous vous remercions d'avoir mis l'accent sur les problématiques liées à la nouvelle loi promulguée en janvier 2016, portant sur les manifestations, débits de boissons et divertissements (LRDBH). Les procédures d'application de ce nouveau cadre légal régissant les manifestations, mal connu aujourd'hui de par sa nouveauté, sont bien évidemment vouées à des améliorations.

Par ailleurs dans le cadre d'agenda 21, de nouvelles directives ont été émises pour les événements se déroulant sur le territoire communal. L'orientation prise va clairement dans le sens de la responsabilisation des organisateurs pour générer le moins possible de déchets, et le Conseil administratif soutient cette démarche.

Concernant plus spécifiquement la situation de la Vogue 2016 que vous relatez dans votre question écrite, il faut rappeler que, jusqu'en 2015, le contrôle des stands des manifestations était organisé par les îlotiers de la police cantonale et s'effectuait au cas par cas. Depuis cette année, et en vertu de la nouvelle loi, cette responsabilité a été déléguée à la commune de domiciliation de l'événement.

Ce procédé étant nouveau, les personnes qui ont participé aux contrôles provenaient de plusieurs services (SVEM, SURB, police municipale) afin de former d'emblée tous les

collaborateurs communaux concernés par cette nouvelle prérogative. Il ne s'agissait toutefois pas de « commandos » comme vous l'exprimez et les collaborateurs ayant participé à ces vérifications ont eu une approche empathique et courtoise. L'accueil réservé aux « contrôleurs » de la part des responsables de stands présents était d'ailleurs positif et compréhensif face au nouveau cadre législatif.

Quant aux résultats de la gestion des déchets, nous ne pouvons que féliciter les stands faisant partie pour la plupart du Cartel et situés sous la tente qui étaient soit en règle, soit avaient « péché par ignorance ». Ces derniers ont d'ailleurs facilement régularisé la situation.

En revanche, pour les stands d'alimentation se trouvant en périphérie de la tente, une écrasante majorité d'entre eux n'était pas en conformité avec les directives sur la gestion des déchets.

Il est effectivement primordial d'assurer une égalité de traitement dans le contrôle de toutes les manifestations, en vertu de la nouvelle LRDBHD. Cependant il faut être conscient que cela se fera progressivement au gré de la formation des personnes dédiées à ce contrôle, l'objectif étant que le nombre de collaborateurs qui les effectuent par manifestation soit diminué afin d'éviter l'effet « commando » que vous décrivez. Par ailleurs ces contrôles se dérouleront, si possible, en dehors des heures de forte affluence de l'événement afin de ne pas perturber le chiffre d'affaires des stands.

Réponse de M. Walder à la question écrite de M. Morex concernant les travaux à la rue du marché

En préambule, M. Walder rappelle que M. Morex soulevait la problématique des travaux qui ouvrent la rue, la referment et la rouvrent, et le manque de coordination entre SIG et TPG.

La réponse est la suivante :

Il est vrai que les commerçants et habitants du Vieux-Carouge ont été fortement impactés par des travaux successifs au cours de ces cinq dernières années, mais les infrastructures réseaux et tram étant très vétustes, il a fallu les mettre aux normes, pour le bien de tous les riverains.

Même avec la meilleure volonté du monde, il aurait été impossible de regrouper tous ces travaux en même temps et d'ainsi réduire les périodes de nuisances: il aurait fallu fermer les rues aux trams et voitures, ce qui aurait pénalisé rudement le commerce. De plus, pour se dérouler correctement, chaque chantier a besoin de place afin de stocker le matériel des entreprises et les cabanes de chantier ainsi que pour manœuvrer correctement autour de l'intervention. Le domaine public n'aurait pas suffi à donner simultanément assez de place à chacun.

Après les travaux menés en 2015 par les TPG et par les SIG à la rue Ancienne, puis une pause de 8 mois sans travaux au centre-ville, les SIG ont en effet repris leurs travaux en mai 2016, pour continuer la remise à niveau de leurs installations. Cela a commencé par la reprise du gaz à la place du Marché, combinée avec la réfection des hydrantes. Grâce à la bonne coordination opérée par la Commune, les TPG ont pu enchaîner devant le restaurant de la Bourse de mai à juin, en évitant les périodes de fêtes et de manifestations. Puis les SIG sont ré-intervenues de juin à septembre sur la rue du Marché. Ces travaux ont pris deux semaines de retard en raison d'interventions urgentes qu'ils ont dû conduire à proximité, en raison d'une vanne d'eau défectueuse devant la Mairie et d'un raccordement gaz problématique devant la Raiffeisen.

C'est fin août seulement qu'en raison de l'état de dégradation avancée du rail, du danger de déraillement avéré et des plaintes récurrentes des riverains par rapport aux vibrations et crissements, les TPG ont réussi à se faire octroyer par le Canton un budget de fin d'exercice, leur permettant de remplacer le rail en direction de Genève à la rue du Marché et les rails dans les deux sens au droit du restaurant le « Qu'importe ».

Le CA a dû accepter cette intervention en raison du risque avéré de déraillement et parce qu'il aurait été difficile de refuser une amélioration que les riverains appellent depuis plusieurs années de leurs vœux. Toutefois, il a adressé un courrier à la direction des TPG afin de rappeler avec force la nécessité d'une meilleure planification des budgets et donc des interventions, de façon à choisir les périodes d'intervention les moins problématiques pour les riverains et à avoir le temps de préparer une bonne information. En l'occurrence, nos services ont exigé et suivi avec vigilance les communications faites en urgence par les TPG à tous les riverains.

Il est vrai que ces derniers ont vu différentes entreprises intervenir, tantôt pour les SIG, tantôt pour les TPG. Cependant, aucun travail n'a été réalisé, puis démolé, puis refait: les seuls éléments qui ont été démontés sont les chanfreins temporaires sur les revêtements en cours qui ont été réalisés pour faciliter le passage des usagers entre des niveaux provisoires de sols différents. Les finitions ont été laissées à certains endroits en attente pendant d'autres interventions avoisinantes qui auraient pu abîmer les revêtements définitifs.

Les travaux que les TPG ont effectués sur leurs rails ont déstabilisé une bordure de trottoir. Pour refaire sa fondation, l'entreprise mandatée par les TPG a dû reprendre le trottoir sur une certaine largeur, sans dépense pour la Commune. Ce sont typiquement ces aléas de chantier qui ralentissent la marche des travaux.

Il faut ici souligner que la Commune est parfaitement consciente qu'en vertu de la loi, il faudra à terme relever le niveau de tous les arrêts de tram. Cependant, sur des trottoirs étroits et dans un périmètre classé, ce n'est pas chose facile, surtout au droit d'arcades anciennes qui viennent jusqu'au niveau du sol comme celles du restaurant la Bourse. La réflexion est actuellement en cours, en collaboration avec la DGT et les TPG, pour définir les meilleurs emplacements et configurations de ces arrêts surélevés.

Pour autant que l'on trouve une solution acceptable par les instances de protection du patrimoine, les trottoirs devront en effet être rehaussés sur une cinquantaine de mètres de long. La validation par toutes les parties d'une telle solution, qui a de forts impacts non seulement sur les aspects patrimoniaux mais aussi sur la vitesse commerciale et les horaires des TPG, prend du temps et dans l'intervalle, il n'était pas question que les TPG ne remettent pas en état cette bordure de trottoir.

Réponse de Mme Hiltbold à la question écrite de M. Baertschi qui s'inquiétait d'un éventuel excès de zèle et abus d'autorité des agents de la Fondation des parkings

En préambule, Mme Hiltbold donne lecture de la fin de la question de M. Baertschi :

Au vu de ce qui précède, le Conseil administratif peut-il me dire :

1. *Ce qu'il pense du comportement « verbalisateur à l'excès » de certains agents de la Fondation des parkings visiblement mal formés, alors que l'exercice des fonctions d'autorité dans notre canton devrait répondre à une sensibilisation et à un doigté propres à une relation de proximité.*
2. *Au vu du malaise ressenti par nombre de commerçants sur l'absence de relation de proximité de cette brigade de la Fondation des parkings – qui paraît juste avoir pour but*

de coller des papillons sur des pare-brise – ne devrait-on pas envisager, comme l'ont fait du reste certaines Communes, de résilier les contrats nous liant à cette Fondation et de gérer, sans délégation à des tiers, notre domaine public communal.

La réponse est la suivante :

Le service du stationnement a été créé en 2004 sur décision du Conseil d'Etat afin de contrôler les places payantes sur le domaine public. L'Etat de Genève a repris la compétence intégrale du contrôle du stationnement en 2009 et l'a confié par un contrat de prestations à la Fondation des parkings, entreprise de droit public qui dépend aujourd'hui du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture. Avec l'introduction des zones à macaron dans les communes, la prestation de contrôle du service du stationnement s'est étendue.

À ce jour, ce service assure le contrôle du stationnement en ville de Genève, à Lancy, à Carouge, à Vernier et à Plan-les-Ouates. Il applique les règles relatives au stationnement sur le domaine public. En assurant le respect des règles par chacun, il favorise la mobilité de tous.

Renseignement pris auprès de la direction de la Fondation des parkings, nous pouvons vous rassurer sur le fait que les agentes et les agents du service du stationnement sont assermentés, au bénéfice d'une formation spécifique et régis par de nombreuses directives internes sur le contrôle du stationnement illicite, l'application des prescriptions fédérales en la matière ainsi que sur le comportement et l'attitude à adopter envers les usagers.

Le stationnement en double file et le contrôle des véhicules stationnés lors de chargements/déchargements, pour lesquels il peut être parfois difficile d'établir sans équivoque qu'une activité existe ou n'existe pas autour d'un véhicule, font notamment partie de leurs attributions.

En cas de contestation, un automobiliste amendé peut s'adresser au service du stationnement dans les quarante-huit heures à compter du jour de la remise de l'amende d'ordre. Il sied de préciser que toutes les amendes d'ordre infligées sont transmises au service des contraventions du département de la sécurité et de l'économie qui est en charge de l'encaissement, du recouvrement et de la conversion en contraventions desdites amendes d'ordre.

Quant à la question de l'externalisation du contrôle du stationnement par le biais de la convention entre la ville de Carouge et la Fondation des parkings, nous sommes en mesure de vous apporter les éléments suivants.

La fondation des parkings est chargée du contrôle du stationnement illicite en général ainsi que du contrôle des places de stationnement à durée limitée et des cases de stationnement réservées à certaines catégories d'usagers, ce qui représente un total de 3'727 places et cases.

Les modalités du contrôle sont les suivantes :

- Quatre agents affectés
- Période de contrôle : du lundi au samedi
- Horaire de contrôle : de 8h00 à 19h00
- Couverture du territoire : 20% par jour et 100% par semaine.

Conjointement, la Fondation des parkings assure la récolte des recettes provenant des horodateurs et des parcomètres collectifs, ainsi que la gestion et l'entretien des appareils.

Pour l'exercice 2015, voici les chiffres en lien avec les prestations :

- Nombre d'amendes d'ordre : 28'967
- Charges : CHF 737'833.20
- Revenus : CHF 1'741'244.08

En mandatant la Fondation des parkings, les avantages sont les suivants :

- Gestion assurée à 100% par la Fondation des parkings, tant du point de vue du contrôle que de la gestion administrative des amendes d'ordre (saisie, suivi, encaissement, transmission au service des contraventions après le délai de réflexion de 30 jours)
- Pas de gestion de personnel, tant administrativement que financièrement
- Pas de frais d'acquisition, de maintenance et de remplacement de l'équipement et du matériel des agents, y compris des carnets à souche, des terminaux de saisie des amendes d'ordre et des systèmes et logiciels informatiques d'exploitation
- Pas de gestion de courriers, de téléphones de réclamation et d'accueil des contrevenants au guichet
- Pas de gestion et d'entretien d'horodateurs et de parcomètres collectifs
- Aucun besoin en infrastructure et locaux

Si la Ville de Carouge devait assurer ces tâches, il serait alors indispensable de mettre en place les moyens nécessaires en ressources humaines et logistique pour assurer une équivalence, ce qui ne manquerait pas de dépasser le montant des charges actuelles.

Réponse de M. Walder à la question orale de M. Baertschi concernant des containers à la rue de la Filature

Deux containers de chantier ont été disposés rue de la Filature pour les travaux concernant l'immeuble du 13 de la même rue. Ces travaux sont entrepris par l'entreprise Bidermann pour le compte de la Régie Moser Vernet afin de changer les vitres et de poser un double vitrage au 13 rue de la Filature.

Les autorisations sont en règle et les travaux qui ont commencé le 17 octobre devraient s'achever autour du 25 novembre.

Réponse de M. Walder à la question orale de M. Wolfisberg qui s'inquiétait du temps qu'il a fallu pour ramasser les vaubans posés pour le Run 2 Run à la place du Temple

Le Run 2 Run a eu lieu un samedi. Il aurait été possible de faire travailler une équipe le dimanche pour démonter le matériel. Cependant, afin de préserver notre personnel et d'éviter également de payer des heures supplémentaires, nous avons décidé d'effectuer ce travail le lundi après la course. La plupart du matériel (notamment les podiums et tentes) mis à disposition pour la course a dû être démonté et remonté immédiatement sur l'esplanade de la Salle des Fêtes à l'occasion de la Fête du Japon.

En raison des ressources limitées pendant cette période particulièrement chargée et pour répondre à l'ensemble des demandes de prêt de matériel, le service a choisi de reporter le ramassage des vaubans sur la place du Temple.

Nous essayerons à l'avenir de réduire au maximum le temps de ramassage de ces éléments.

Réponse de M. Walder à la question orale de M. Gerster concernant l'éclairage au square Montfalcon

Les travaux au square Montfalcon qui ont débuté le 19 septembre ont impliqué de longues périodes pendant lesquelles il n'y avait pas de travaux sur les espaces réservés, cela en raison du principe d'opérations « tiroirs » qui implique le déplacement de luminaires existants dont certains doivent être entretemps rénovés et qui engendre une planification très compliquée, avec des phases pendant lesquelles il est possible d'avancer sur les travaux de génie civil mais sans pouvoir enchaîner directement avec la pose de luminaires, comme on le ferait s'il n'y avait que des luminaires neufs. De plus, certains luminaires déjà mis en place ne pouvaient pas être mis en service avant que le reste des luminaires ne soient posés car ils sont branchés en série. Un tel planning, très compliqué, est difficile à communiquer à la population.

Toutefois, nous avons entendu votre demande pour une meilleure communication – ce sur quoi vous avez entièrement raison. Nous sommes en train de préparer une communication pour mieux informer la population sur le plan lumière car, même si c'est compliqué, nous partons du principe qu'il est dans l'intérêt de la commune de mieux communiquer à ce sujet.

Réponse de M. Walder à la question orale de M. Voignier, qui souhaitait que les TPG repoussent un peu l'arrêt situé à proximité de la sortie du parking de la 6^{ème} tour, en raison de problèmes de visibilité

Pour rappel, ce parking a été réalisé au début des années 1970. Il y a toujours eu à gauche de la sortie des places de stationnement qui ont été d'abord blanches, ensuite bleues. La visibilité n'a donc jamais été bonne. Aujourd'hui, ce sont des bus et non pas des voitures qui sont stationnés. L'arrêt de bus fait 50 mètres de long et doit permettre aux bus des lignes 41, 44 et 45 de s'arrêter. La longueur des véhicules varie de 11 à 18 mètres, d'où la création d'un arrêt de 50 mètres. Reculer cet arrêt empièterait sur un accès qui se trouve 50 mètres plus loin. L'aménagement de ce secteur sera revu en lien avec le projet d'agrandissement du parking Sardaigne-Vibert. Les entrées et les sorties du parking seront donc revues, comme pré-annoncé au Conseil municipal. C'est bien sûr ce dernier qui prendra la décision, mais il était envisagé dans les pré-études que ces sorties soient sur Promenades et sur Grosselin. Dans le cadre de l'aménagement du secteur, la ville de Carouge fera en sorte que les arrêts de bus ne dérangent pas les sorties.

M. Voignier est content de cette réponse, même si elle ne le satisfait pas parce qu'il aurait souhaité que cet arrêt soit déplacé. Il demande qu'un courrier soit envoyé aux TPG pour que, quand il n'y a qu'un seul bus à l'arrêt, ce bus ne se mette pas le plus près possible de la sortie de parking. Il signale que la police municipale, qu'il remercie, est intervenue sur une place bleue où était parqué un camping-car qui rendait très difficile la sortie du parking, ce qui mettait en particulier en danger les piétons qui passent sur le trottoir. Ici aussi c'est une question d'intelligence et de respect : quand il n'y a qu'un bus à l'arrêt, il ne doit pas se mettre tout à l'avant de l'arrêt, pour ne pas créer de danger. M. Voignier pense que cela pourrait être entendu par les TPG.

M. Walder répond que le Conseil administratif enverra aux TPG un courrier en ce sens. Il n'est pas sûr que les conducteurs sachent à chaque fois combien de bus vont venir s'arrêter derrière eux, mais de toute façon ils pourraient avancer le cas échéant.

Nouvelles questions des Conseillers municipaux

Questions écrites

Il n'y en a pas.

Questions orales

Mme Marti : Soirée des 18 ans

Vendredi passé, Mme Marti a assisté à la soirée de bilan des groupes de jeunes musiciens utilisant les locaux en gestion accompagnée, soirée fort sympathique et intéressante. Elle a appris qu'un des groupes avait été convié à jouer à la soirée citoyenne en ville de Genève cette année et le sera encore en 2017. La ville de Carouge ne pourrait-elle pas inviter, comme animation pour la soirée des 18 ans, deux ou trois de ces groupes de jeunes musiciens ? Ces groupes non seulement interprètent mais composent aussi. Ils font du bon travail. Ce serait une façon de les valoriser et de valoriser les jeunes de Carouge.

Mme Lammar répond que la ville de Carouge étudiera cette bonne idée. Il faut voir si des animations ont déjà été réservées pour cette soirée. Si ce n'est pas le cas, contact sera pris avec des groupes de jeunes musiciens pour voir dans quelle mesure il est possible d'organiser quelque chose.

Mme Marti : Soirée des 18 ans

Mme Marti souhaite savoir si le Conseil administratif a pensé à inviter à la soirée des 18 ans les mineurs non accompagnés qui résident sur le territoire de Carouge. Si l'on considère qu'il est important de marquer le passage des 18 ans, cela doit être valable pour tous les jeunes résidant sur le territoire carougeois sans discrimination. Mme Marti ajoute que ces jeunes resteront en Suisse. Comme un bon nombre d'entre eux auront 18 ans en 2017, elle imagine que la ville de Carouge pourrait organiser cette soirée différemment et s'adjoindre l'aide du bureau d'intégration des étrangers.

Mme Hiltpold répond que le Conseil administratif en a discuté et que les services ont aussi examiné la question. Rien n'a été arrêté parce qu'il ne suffit pas d'inviter 50 ou 100 jeunes de plus sans réfléchir à la question. La ville de Carouge y réfléchit donc, elle y travaille. Le Conseil administratif est bien sûr très sensible à la problématique de ces mineurs non accompagnés et verra dans quelle mesure il est possible de les intégrer à la soirée des 18 ans, ou de faire autrement.

Mme Marti remercie le Conseil administratif et espère que cette réflexion aboutira à quelque chose de positif.

Mme Molinari : Immeuble Triangle des Pervenches

La première question de Mme Molinari concerne le magnifique immeuble qui vient d'être inauguré au Triangle des Pervenches pour les archives communales et les Archives de la vie privée et pour la cantine scolaire. Elle trouve cet immeuble vraiment très réussi. Elle se pose malgré tout des questions sur les aménagements extérieurs. D'une part, il y a la question de la route, question qui, dans sa compréhension, reste ouverte : il n'y a apparemment pas encore de décision ferme sur la réouverture ou non de cette route. Mme Molinari espère que la route restera fermée pour que les enfants puissent être le plus protégés possible. D'autre part, elle demande s'il serait possible d'envisager à l'arrière un aménagement un peu moins minéral. C'est très gris, tout est goudronné hormis un petit arbre au milieu.

Mme Lammar indique que le service de l'urbanisme est en train de travailler sur un aménagement, de l'autre côté, pour donner un aspect un peu plus sympathique au lieu. S'agissant de l'arrière, il a été conçu de manière fonctionnelle pour être en quelque sorte un préau pour les enfants. Il y a donc effectivement beaucoup de goudron. Mais il y a quand même de petits carrés avec des arbres. La ville de Carouge verra s'il est possible d'y mettre un peu plus de verdure.

Mme Molinari : Usine Hess

Mme Molinari rappelle que le bâtiment de l'usine Hess a été démoli et que de gros travaux de dépollution du sol sont en cours, ce qui pose quelques soucis au niveau de la circulation des piétons. C'est un axe qui est très fréquenté, en raison de la proximité des magasins, et beaucoup de gens viennent depuis la Fontenette. Actuellement, les personnes doivent traverser du côté de la Coop (pour ne pas faire de publicité). Pour revenir sur le trottoir, elles doivent attendre longtemps parce que c'est un de ces fameux feux qui prend beaucoup de temps avant de passer au vert pour les piétons. Mme Molinari souhaite savoir s'il serait possible de laisser ouvert un passage à travers le parking, juste à côté de la station à essence, pour que les gens puissent passer par-derrière, à travers le Clos de la Fonderie, au lieu de devoir faire le tour et traverser deux fois cette route. Ce serait un parcours tout à fait sécurisé. Il faudrait ouvrir une brèche dans le mur avec le petit grillage. Du reste, Mme Molinari pense que beaucoup de gens ne feront pas le tour parce que c'est beaucoup plus long.

M. Walder donnera une réponse la prochaine fois. Il imagine que cette option a été étudiée. Si ce n'est pas le cas, il remercie Mme Molinari de sa proposition. De nombreuses solutions pour les cheminements durant cette année de dépollution ont été examinées.

Mme Molinari : Feux signalisation crèche du Bout du Monde

Mme Molinari demande où en est la situation concernant les feux devant la crèche du Bout du Monde, route de Veyrier/route du Val d'Arve. Elle rappelle que des démarches avaient été entreprises auprès du canton pour que les enfants ne se retrouvent pas au milieu de la route sur le petit îlot et que la traversée soit facilitée.

M. Walder confirme que des démarches ont été entreprises. Il lui semblait que les choses avaient évolué. Il donnera une réponse la prochaine fois.

Avant de clore la séance, le Président tient à remercier les conseillers municipaux d'avoir bien travaillé et d'avoir présenté suffisamment tôt les amendements, ce qui lui a facilité la tâche ce soir pour le budget.

Applaudissements

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 23h15.